



Bulletin officiel n° 2 du 8 janvier 2026

La version accessible du Bulletin officiel est disponible via le lien suivant : <https://www.education.gouv.fr/bo/2026/Hebdo2>

Sommaire

Organisation générale

Commission d'enrichissement de la langue française

Vocabulaire de l'éducation et de l'enseignement supérieur (termes, expressions et définitions adoptés)

→ [Liste JO du 11-12-2025 - NOR : CTNR2533769K](#)

Commission d'enrichissement de la langue française

Recommandation sur les équivalents français à donner au terme bootcamp

→ [Recommandation JO du 11-12-2025 - NOR : CTNR2533771X](#)

Commission d'enrichissement de la langue française

Recommandation sur les équivalents français à donner au terme key lab

→ [Recommandation JO du 11-12-2025 - NOR : CTNR2533774X](#)

Enseignements primaire et secondaire

Examens

Organisation du diplôme national du brevet dans les centres ouverts à l'étranger – Session 2026

→ [Note de service du 11-12-2025 - NOR : MENE2533697N](#)

Personnels

Mobilité des personnels du second degré

Affectation des personnels enseignants, d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale à Saint-Pierre-et-Miquelon – Rentrée scolaire 2026

→ [Note de service du 09-12-2025](#) - NOR : MENH2531064N

Liste d'aptitude

Accès des maîtres contractuels ou agréés des établissements d'enseignement privés sous contrat à l'échelle de rémunération des professeurs agrégés

→ [Note de service du 10-12-2025](#) - NOR : MENF2533013N

Mouvement

Dépôt et instruction des candidatures à un poste dans les établissements d'enseignement secondaire de la principauté de Monaco – Année scolaire 2026-2027

→ [Note de service du 18-12-2025](#) - NOR : MENH2534706N

Informations générales

Jury de concours

Nomination de la présidente du jury du concours externe du Capeps (bac + 3) et Cafep correspondant – Session 2026

→ [Arrêté du 10-12-2025](#) - NOR : MENH2536645A

Jury de concours

Nomination des présidents des jurys des concours externes du Capes (bac + 3) ainsi que des concours correspondants du Cafep – Session 2026

→ [Arrêté du 10-12-2025](#) - NOR : MENH2536647A

Jury de concours

Nomination des présidents des jurys des concours externes du Capet (bac + 3) ainsi que des concours correspondants du Cafep – Session 2026

→ [Arrêté du 10-12-2025](#) - NOR : MENH2536648A

Jury de concours

Nomination des présidents des jurys des concours externes du CAPLP (bac + 3) ainsi que des concours correspondants du Cafep – Session 2026

→ [Arrêté du 10-12-2025](#) - NOR : MENH2536650A

Jury de concours

Nomination du président du jury du concours externe de recrutement de conseillers principaux d'éducation (CPE bac + 3) – Session 2026

Jury de concours

Nomination des présidents des commissions nationales chargées d'élaborer les sujets des épreuves écrites d'admissibilité des concours externes et des concours externes spéciaux de recrutement de professeurs des écoles (bac + 3) – Session 2026

→ Arrêté du 10-12-2025 - NOR : MENG2536652A

Conseils, comités, commissions

Nomination des membres du jury de certaines classes ou options de classes de l'examen conduisant au diplôme Un des meilleurs ouvriers de France

→ Décision du 18-12-2025 - NOR : MENE2533498S

Conseils, comités, commissions

Nomination des membres du jury de certaines classes ou options de classes de l'examen conduisant au diplôme Un des meilleurs ouvriers de France –

Modification

→ Décision du 18-12-2025 - NOR : MENE2533499S

Organisation générale

Commission d'enrichissement de la langue française

Vocabulaire de l'éducation et de l'enseignement supérieur (termes, expressions et définitions adoptés)

NOR : CTNR2533769K

→ Liste - JO du 11-12-2025

Ministère de la Culture

I. Termes et définitions

abonnement solidaire

Domaine : Recherche-Édition et Livre.

Définition : Modèle économique de publication scientifique qui garantit un accès ouvert référencé aux revues en contrepartie de la souscription d'un nombre minimal d'abonnements institutionnels.

Voir aussi : accès ouvert référencé, modèle lecteur-payeur.

Équivalent étranger : subscribe to open (S2O).

accès ouvert référencé

Domaine : Recherche-Édition et Livre.

Définition : Modèle économique de publication scientifique en accès ouvert, soumise à l'évaluation par les pairs, qui repose sur la gratuité pour l'auteur comme pour le lecteur, le financement pouvant être public ou privé.

Voir aussi : accès ouvert, évaluation par les pairs, frais de publication en accès ouvert.

Équivalent étranger : diamond open access.

apprentissage immersif

Domaine : Éducation-Formation.

Définition : Forme d'apprentissage dans laquelle l'apprenant est immergé dans un environnement pédagogique ou professionnel inhabituel.

Note : L'apprentissage immersif peut prendre la forme d'un voyage de découverte ou d'études, d'un stage ou d'une expérience de réalité virtuelle.

Équivalent étranger : learning expedition (LEX).

éléments de langage

Abréviation : EDL.

Domaine : Communication.

Définition : Formules ou ensemble d'arguments proposés à une personne sur les sujets qui pourront être abordés lors d'un entretien ou d'une communication institutionnelle.

Note : On trouve aussi, dans ce sens, le terme *wording*, emprunté de l'anglais, qui est à proscrire.

Voir aussi : formulation, phrase-choc.

Équivalent étranger : talking points.

formulation, n.f.

Domaine : Communication.

Définition : Choix des mots et de leur arrangement dans la rédaction d'un texte.

Voir aussi : éléments de langage.

Équivalent étranger : wording.

frais de publication en accès ouvert

Abréviation : FPO.

Domaine : Recherche-Édition et Livre.

Définition : Frais de publication d'un article scientifique qui s'appliquent, dans le cadre du modèle auteur-payeur, pour la diffusion de cet article en accès ouvert.

Voir aussi : accès ouvert, modèle auteur-payeur.

Équivalent étranger : article processing charges (APC).

mésocentre, n.m.

Forme développée : mésocentre de calcul.

Domaine : Recherche.

Définition : Infrastructure concentrant des moyens techniques, scientifiques et humains, qui propose des services de calcul, de visualisation et d'assistance dans le domaine du traitement des données numériques.

Équivalent étranger : –

métarevue, n.f.

Domaine : Recherche-Édition et Livre.

Définition : Publication en accès ouvert référencé qui présente sous une forme éditorialisée des articles évalués par les pairs et sélectionnés au sein des plateformes d'archives ouvertes.

Notes :

1. Une métarevue sélectionne notamment des prépublications et les soumet à une évaluation susceptible d'aboutir à une nouvelle version.

2. On trouve aussi le terme « épirevue ».

Voir aussi : accès ouvert référencé, évaluation par les pairs, plateforme de données, prépublication.

Équivalent étranger : overlay journal.

modèle auteur-payeur

Domaine : Recherche-Édition et Livre.

Définition : Modèle économique de publication scientifique qui repose sur la contribution financière des auteurs ou de leur institution de rattachement aux frais d'édition et de diffusion des articles.

Voir aussi : frais de publication en accès ouvert, modèle lecteur-payeur.

Équivalent étranger : –

modèle lecteur-payeur

Domaine : Recherche-Édition et Livre.

Définition : Modèle économique de publication scientifique qui repose sur la souscription d'un abonnement.

Note : Dans le modèle lecteur-payeur, l'abonnement est souvent pris en charge par une institution.

Voir aussi : évaluation par les pairs, modèle auteur-payeur.

Équivalent étranger : –

observation en situation professionnelle

Domaine : Formation-Emploi et Travail.

Définition : Mode de formation qui consiste à se familiariser avec un emploi ou un poste en observant une personne qui l'occupe.

Équivalent étranger : job shadowing.

pause pédagogique

Domaine : Éducation.

Définition : Suspension brève de l'activité pédagogique, qui est destinée à mettre un terme à un comportement individuel ou collectif désordonné et permet un retour à une situation calme, propice à l'attention et à l'apprentissage.

Équivalent étranger : time out.

permanence pédagogique

Domaine : Enseignement supérieur.

Définition : Accueil individuel qu'un enseignant assure en dehors de ses heures de cours afin de répondre aux diverses questions d'ordre pédagogique que se posent les étudiants.

Équivalent étranger : office hours.

rencontre scientifique éclair

Domaine : Enseignement supérieur-Recherche.

Définition : Forme organisée de rencontres qui réunissent, dans un temps limité, des chercheurs et des non-spécialistes autour d'un thème ou d'une activité scientifiques, à des fins de vulgarisation.

Note : L'expression *speed searching*, empruntée de l'anglais, est à proscrire.

Voir aussi : entretien d'embauche minute, rencontre express.

Équivalent étranger : –

revue prédatrice

Domaine : Recherche-Édition et Livre.

Définition : Revue à prétention scientifique, généralement numérique, qui sollicite des chercheurs et publie leurs articles contre paiement, sans que ceux-ci aient été évalués par les pairs.

Note : Les pratiques d'une revue prédatrice contreviennent au principe d'intégrité scientifique.

Voir aussi : évaluation par les pairs.

Équivalent étranger : deceptive journal, predatory journal.

II. Table d'équivalence

A. Termes étrangers

Terme étranger (1)	Domaine/sous-domaine	Équivalent français (2)
article processing charges (APC).	Recherche-Édition et livre.	frais de publication en accès ouvert (FPO).
deceptive journal, predatory journal.	Recherche-Édition et livre.	revue prédatrice.
diamond open access.	Recherche-Édition et livre.	accès ouvert référencé.
job shadowing.	Formation-Emploi et travail.	observation en situation professionnelle.
learning expedition (LEX).	Éducation-Formation.	apprentissage immersif.

Terme étranger (1)	Domaine/sous-domaine	Équivalent français (2)
office hours.	Enseignement supérieur.	permanence pédagogique.
overlay journal.	Recherche-Édition et livre.	métarevue , n.f.
predatory journal, deceptive journal.	Recherche-Édition et livre.	revue prédatrice.
subscribe to open (S2O).	Recherche-Édition et livre.	abonnement solidaire.
talking points.	Communication.	éléments de langage (EDL).
time out.	Éducation.	pause pédagogique.
wording.	Communication.	formulation , n.f.

(1) Il s'agit de termes anglais, sauf mention contraire.
(2) Les termes en caractères gras sont définis dans la partie I (*Termes et définitions*).

B. Termes français

Terme français (1)	Domaine/sous-domaine	Équivalent étranger (2)
abonnement solidaire.	Recherche-Édition et livre.	subscribe to open (S2O).
accès ouvert référencé.	Recherche-Édition et livre.	diamond open access.
apprentissage immersif.	Éducation-Formation.	learning expedition (LEX).
éléments de langage (EDL).	Communication.	talking points.
formulation , n.f.	Communication.	wording.
frais de publication en accès ouvert (FPO).	Recherche-Édition et livre.	article processing charges (APC).
mésocentre , n.m., mésocentre de calcul.	Recherche.	–
métarevue , n.f.	Recherche-Édition et livre.	overlay journal.
modèle auteur-payeur.	Recherche-Édition et livre.	–
modèle lecteur-payeur.	Recherche-Édition et livre.	–
observation en situation professionnelle.	Formation-Emploi et Travail.	job shadowing.
pause pédagogique.	Éducation.	time out.
permanence pédagogique.	Enseignement supérieur.	office hours.
rencontre scientifique éclair.	Enseignement supérieur-Recherche.	–

Terme français (1)	Domaine/sous-domaine	Équivalent étranger (2)
revue prédatrice.	Recherche-Édition et livre.	deceptive journal, predatory journal.
(1) Les termes en caractères gras sont définis dans la partie I (<i>Termes et définitions</i>). (2) Il s'agit d'équivalents anglais, sauf mention contraire.		

Organisation générale

Commission d'enrichissement de la langue française

Recommandation sur les équivalents français à donner au terme bootcamp

NOR : CTNR2533771X

→ Recommandation - JO du 11-12-2025

Ministère de la Culture

L'utilisation du terme *bootcamp*, qui fait référence aux pratiques d'entraînement militaire, s'est répandue dans le domaine de la formation pour désigner des séquences collectives de formation intensive, de courte durée, à finalités pratiques. La commission d'enrichissement de la langue française rappelle qu'il existe déjà en français un certain nombre d'équivalents capables d'exprimer cette notion et recommande, en fonction du contexte, d'utiliser les expressions **session de formation accélérée, formation intensive ou stage intensif de formation**.

Organisation générale

Commission d'enrichissement de la langue française

Recommandation sur les équivalents français à donner au terme *key lab*

NOR : CTNR2533774X

→ Recommandation - JO du 11-12-2025

Ministère de la Culture

L'utilisation du terme *key lab* s'est répandue dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche pour désigner des unités de recherche qui sont de nature à faire face à la compétition scientifique internationale.

La commission d'enrichissement de la langue française rappelle qu'il existe en français un certain nombre d'équivalents capables d'exprimer cette notion et recommande d'utiliser des termes comme **laboratoire d'excellence, laboratoire de référence ou laboratoire stratégique**.

Examens

Organisation du diplôme national du brevet dans les centres ouverts à l'étranger – Session 2026

NOR : MENE2533697N

→ Note de service du 11-12-2025

MEN – DGESCO A-MPE

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; au vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie ; aux ambassadeurs et ambassadrices ; à la directrice de l'AEFE ; au directeur de la MLF ; à la directrice du Siec d'Île-de-France ; aux inspecteurs et inspectrices d'académie-directeurs et directrices académiques des services de l'éducation nationale ; aux cheffes et chefs d'établissement des établissements français à l'étranger

La présente note de service a pour objet de préciser le déroulement et les conditions de passage du diplôme national du brevet dans les centres d'examen ouverts à l'étranger.

I – Réglementation de l'examen

Les textes qui régissent la réglementation du diplôme national du brevet (DNB) en France sont également applicables dans les centres ouverts à l'étranger.

Je vous rappelle qu'il n'est pas prévu de session de remplacement pour les centres étrangers et que les candidats ne peuvent présenter que la série générale.

II – Académies organisatrices des épreuves

Vous trouverez, en annexe 1, la répartition des centres d'examen du DNB à l'étranger des groupes 1 et 2 entre leurs académies de rattachement pour la gestion de la session.

III – Déroulement des épreuves

1. Épreuve orale de soutenance

Cette épreuve, réservée aux candidats sous statut scolaire, se déroule au sein de l'établissement d'origine ou pour les candidats Centre national d'enseignement à distance (Cned) scolaires au sein du centre d'examen dans lequel ils sont convoqués pour les épreuves écrites.

Dans certains cas de force majeure, dûment constatée par le recteur de l'académie, les candidats Cned scolaires, ou qui bénéficient d'une expérience de mobilité, peuvent présenter l'épreuve sous la forme d'un dossier évalué par les enseignants dans le cadre du suivi de leurs acquis scolaires.

2. Épreuves écrites

a) Groupe 1

Les épreuves écrites font l'objet d'un calendrier commun à tous les pays du groupe I et sont fixées aux dates suivantes :

- **le jeudi 18 juin 2026** (tous candidats) :
 - français ;
 - mathématiques.
- **le vendredi 19 juin 2026** (tous candidats) :
 - histoire-géographie – enseignement moral et civique ;
 - sciences (physique-chimie et/ou sciences de la vie et de la Terre et/ou technologie) ;

Épreuve spécifique aux candidats individuels :

- langue vivante étrangère.

Le calendrier des épreuves écrites des centres du groupe 1, présenté en annexe 2, s'entend en heure locale et comporte ainsi des horaires décalés. Il implique donc la répartition suivante :

Groupe 1a :

Burkina-Faso – Côte d'Ivoire – Ghana – Guinée Conakry – Mali – Mauritanie – Sénégal – Togo.

Groupe 1b :

Algérie – Angola – Bénin – Cameroun – Gabon – Guinée équatoriale – Irlande – Maroc – Niger – Nigeria – Portugal – République centrafricaine – République démocratique du Congo – République du Congo – Royaume-Uni – Tchad – Tunisie.

Groupe 1c :

Afrique du Sud – Allemagne – Autriche – Belgique – Bosnie Herzégovine – Burundi – Croatie – Danemark – Égypte – Espagne – Hongrie – Italie – Luxembourg – Mozambique – Norvège – Pays-Bas – Pologne – République tchèque – Serbie – Slovaquie –

Slovénie – Suède – Suisse – Zimbabwe.

Groupe 1d :

Arabie Saoudite – Bahreïn – Bulgarie – Chypre – Comores – Djibouti – Éthiopie – Grèce – Israël – Jordanie – Kenya – Koweït – Lettonie – Liban – Lituanie – Madagascar – Ouganda – Qatar – Roumanie – Russie – Tanzanie – Turquie – Ukraine.

Groupe 1e :

Arménie – Azerbaïdjan – Émirats arabes unis – Géorgie – Iran – Maurice – Oman – Seychelles.

b) Groupe 2

Les académies de rattachement arrêtent les dates et horaires des épreuves, en fonction des propositions émises par les services culturels des pays concernés. Dans le courant du troisième trimestre et jusqu'au dernier jour des épreuves écrites terminales de l'examen, se déroulera l'épreuve orale de soutenance de projet.

Les centres d'examen du DNB du groupe 2, rattachés à l'académie de Bordeaux, composent sur le calendrier de l'académie de la Guyane et des Antilles. Le Vanuatu compose aux mêmes dates que la Nouvelle-Calédonie, vice-rectorat de rattachement.

Les rectrices et recteurs des académies de rattachement communiqueront impérativement, pour information, les calendriers correspondants à la direction générale de l'enseignement scolaire – mission du pilotage des examens (Dgesco A-MPE).

3. Épreuves orales spécifiques destinées aux candidats des sections internationales de collège et des établissements franco-allemands

Chaque chef d'établissement concerné déterminera, sous l'autorité du recteur d'académie, le calendrier de passation de ces épreuves en s'efforçant de retenir la période faisant suite au conseil de classe du troisième trimestre.

4. Conditions de passage des épreuves

Les candidats doivent impérativement être convoqués une demi-heure avant le début des épreuves : ils entrent en salle d'examen, ne doivent avoir aucune communication avec l'extérieur et restent en salle durant l'intégralité des épreuves d'une demi-journée.

IV – Demande d'ouverture de centres d'examen pour la session 2027

Les demandes d'ouverture de nouveaux centres d'examen pour la session 2027 doivent être adressées le **vendredi 17 juillet 2026 au plus tard**, conjointement :

- au ministère de l'Éducation nationale, direction générale de l'enseignement scolaire, mission du pilotage des examens (Dgesco A-MPE) ;
- à l'agence pour l'enseignement français à l'étranger – service pédagogique (AEFE)

Ces demandes sont formulées par les établissements relevant de la liste officielle des établissements français à l'étranger homologués « niveau collège classe de 3^e », publiée par arrêté au Journal officiel courant juin. Elles sont examinées par la direction générale de l'enseignement scolaire et par l'AEFE, en accord avec les académies de rattachement.

Une circulaire annuelle, adressée par l'AEFE, aux ambassadrices et ambassadeurs ainsi qu'aux chefs des établissements français à l'étranger précise les conditions et la procédure à suivre pour le dépôt du dossier de demande d'ouverture de centre d'examen.

Je vous remercie de bien vouloir diffuser ces informations aux services concernés.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, et par délégation,
La directrice générale de l'enseignement scolaire,
Caroline Pascal

Annexe(s)

↳ [Annexe 1 – Tableau des académies de rattachement des centres d'examen du DNB à l'étranger – Session 2026](#)

↳ [Annexe 2 – Calendrier des épreuves du DNB 2026 pour les centres étrangers du groupe 1 \(en heure locale\)](#)

Annexe 1 – Tableau des académies de rattachement des centres d'examen du DNB à l'étranger – Session 2026

Groupes	Académies de rattachement	Pays des centres étrangers
GROUPE 1	Aix-Marseille	Algérie – Tunisie
	Bordeaux	Maroc
	Grenoble	Arabie Saoudite – Bahreïn – Égypte – Émirats arabes unis – Éthiopie – Djibouti – Iran – Jordanie – Koweït – Oman – Qatar
	Lille	Belgique – Danemark – Finlande – Irlande – Luxembourg – Norvège – Pays-Bas – Royaume-Uni – Suède
	Lyon	Bulgarie – Chypre – Grèce – Israël – Italie – Roumanie – Serbie – Turquie
	Nantes	Bénin – Cameroun – Gabon – Ghana – Guinée équatoriale – Niger – Nigéria – Togo – République centrafricaine – République démocratique du Congo – République du Congo – Tchad
	La Réunion	Afrique du Sud – Angola – Burundi – Comores – Kenya – Madagascar – Maurice – Mozambique – Ouganda – Rwanda Seychelles – Zimbabwe – Tanzanie
	Normandie	Burkina-Faso – Côte d'Ivoire – Guinée Conakry – Mali – Mauritanie – Sénégal
	Siec	Liban
GROUPE 2	Strasbourg	Allemagne – Arménie – Autriche – Azerbaïdjan – Bosnie Herzégovine – Croatie – Géorgie – Hongrie – Lettonie – Lituanie – Pologne – République Tchèque – Russie – Slovaquie – Slovénie – Suisse – Ukraine
	Toulouse	Espagne – Portugal
	Normandie	Canada – États-Unis
	Bordeaux	Cuba – Brasilia (Brésil) – Colombie – Équateur – Guatemala – Haïti – Honduras – Mexique – Nicaragua – Panama – Paraguay – République dominicaine – Salvador – Venezuela
	Montpellier	Australie – Bangladesh – Birmanie – Cambodge – Chine – Corée du Sud – Inde – Indonésie – Japon – Laos – Malaisie – Népal – Philippines – Singapour – Taïwan – Thaïlande – Vietnam
	Nouvelle-Calédonie	Vanuatu
	Poitiers	Argentine – Bolivie – Brésil (sauf Brasilia) – Chili – Costa Rica – Pérou – Uruguay

Annexe 2 – Calendrier des épreuves du DNB 2026 pour les centres étrangers du groupe 1 (en heure locale)

Groupes	Jeudi 18 juin 2026 Tous candidats	Vendredi 19 juin 2026 Tous candidats (sauf pour l'épreuve de langue vivante étrangère réservée aux candidats individuels)
Groupe 1a	Français 1^{re} partie (grammaire et compétences linguistiques – compréhension et compétences d'interprétation – dictée) 8 h - 9 h 30 Français 2^e partie (réécriture) 9 h 45 - 11 h 15 Mathématiques 13 h - 15 h	Histoire-géographie Enseignement moral et civique 8 h - 10 h Sciences (physique-chimie et/ou sciences de la vie et de la Terre et/ou technologie)* 10 h 15 - 11 h 15 Langue vivante étrangère 13 h 30 - 15 h
Groupe 1b	Français 1^{re} partie (grammaire et compétences linguistiques – compréhension et compétences d'interprétation – dictée) 8 h 30 - 10 h Français 2^e partie (réécriture) 10 h 15 - 11 h 45 Mathématiques 14 h - 16 h	Histoire-géographie Enseignement moral et civique 8 h 30 - 10 h 30 Sciences (physique-chimie et/ou sciences de la vie et de la Terre et/ou technologie)* 10 h 45 - 11 h 45 Langue vivante étrangère 14 h - 15 h 30
Groupe 1c	Français 1^{re} partie (grammaire et compétences linguistiques – compréhension et compétences d'interprétation – dictée) 9 h - 10 h 30 Français 2^e partie (réécriture) 10 h 45 - 12 h 15 Mathématiques 14 h 30 - 16 h 30	Histoire-géographie Enseignement moral et civique 9 h 30 - 11 h 30 Sciences (physique-chimie et/ou sciences de la vie et de la Terre et/ou technologie)* 11 h 45 - 12 h 45 Langue vivante étrangère 15 h - 16 h 30

Groupe 1d	Français 1^{re} partie (grammaire et compétences linguistiques – compréhension et compétences d'interprétation – dictée) 9 h - 10 h 30	Histoire-géographie Enseignement moral et civique 9 h 30 - 11 h 30
	Français 2^e partie (réécriture) 10 h 45 - 12 h 15	Sciences (physique-chimie et/ou sciences de la vie et de la Terre et/ou technologie)* 13 h 30 - 14 h 30
	Mathématiques 14 h 30 - 16 h 30	Langue vivante étrangère 15 h 30 - 17 h
Groupes	Jeudi 18 juin 2026 Tous candidats	Vendredi 19 juin 2026 Tous candidats (sauf pour l'épreuve de langue vivante étrangère réservée aux candidats individuels)
Groupe 1e	Français 1^{re} partie (grammaire et compétences linguistiques – compréhension et compétences d'interprétation – dictée) 9 h 30 - 11 h	Histoire-géographie Enseignement moral et civique 10 h 30 - 12 h 30
	Français 2^e partie (réécriture) 11 h 15 - 12 h 45	Sciences (physique-chimie et/ou sciences de la vie et de la Terre et/ou technologie)* 14 h 30 - 15 h 30
	Mathématiques 15 h 30 - 17 h 30	Langue vivante étrangère 16 h 30 - 18 h

*Deux disciplines sur les trois.

N.B. : Les candidats de ces centres étrangers doivent rester dans la salle d'examen durant l'intégralité des épreuves **d'une demi-journée**.

Groupe 1a :

Burkina-Faso – Côte d'Ivoire – Ghana – Guinée Conakry – Mali – Mauritanie – Sénégal – Togo.

Groupe 1b :

Algérie – Angola – Bénin – Cameroun – Gabon – Guinée équatoriale – Irlande – Maroc – Niger – Nigeria – Portugal – République centrafricaine – République démocratique du Congo – République du Congo – Royaume-Uni – Tchad – Tunisie.

Groupe 1c :

Afrique du Sud – Allemagne – Autriche – Belgique – Bosnie Herzégovine – Burundi – Croatie – Danemark – Égypte – Espagne – Hongrie – Italie – Luxembourg – Mozambique – Norvège – Pays-Bas – Pologne – République tchèque – Serbie – Slovaquie – Slovénie – Suède – Suisse – Zimbabwe.

Groupe 1d :

Arabie Saoudite – Bahreïn – Bulgarie – Chypre – Comores – Djibouti – Éthiopie – Finlande – Grèce – Israël – Jordanie – Lettonie – Liban – Lituanie – Kenya – Koweït – Madagascar – Ouganda – Qatar – Roumanie – Russie – Tanzanie – Turquie – Ukraine.

Groupe 1e :

Arménie – Azerbaïdjan – Émirats arabes unis – Géorgie – Iran – Maurice – Oman – Seychelles.

Mobilité des personnels du second degré

Affectation des personnels enseignants, d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale à Saint-Pierre-et-Miquelon – Rentrée scolaire 2026

NOR : MENH2531064N

→ Note de service du 9-12-2025

MEN – DGRH B1-3

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs et à la vice-rectrice ; à la cheffe du service de l'éducation de Saint-Pierre-et-Miquelon

Vu loi n° 50-772 du 30-6-1950

Texte abrogé : note de service n° MENH 2430089N du 27-11-2024

La présente note de service a pour objet d'indiquer les conditions dans lesquelles seront déposées et instruites les candidatures des personnels enseignants du second degré, d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale à une affectation à Saint-Pierre-et-Miquelon pour la rentrée scolaire 2026.

Peuvent faire acte de candidature pour Saint-Pierre-et-Miquelon les personnels enseignants du second degré, d'éducation et les psychologues de l'éducation nationale.

Les personnels ayant déjà exercé leurs fonctions en qualité de fonctionnaire titulaire dans une collectivité d'outre-mer et qui ne se sont pas vu reconnaître le transfert du centre de leurs intérêts matériels et moraux (CIMM) dans ladite collectivité, ne peuvent solliciter une nouvelle candidature à Saint-Pierre-et-Miquelon **qu'à l'issue d'une affectation ou d'un détachement hors de ces territoires, d'une durée minimale de deux ans.**

Vous trouverez ci-dessous la liste des postes vacants ou susceptibles d'être vacants à la rentrée scolaire 2026.

Cette liste n'est toutefois pas exhaustive. D'autres postes pourraient être amenés à devenir vacants après la publication de la présente note de service. **Il vous est donc vivement conseillé, si vous relevez d'une discipline ou d'une filière non énoncée ci-dessous et si vous souhaitez une affectation à Saint-Pierre-et-Miquelon, de déposer votre candidature.**

- Un poste de directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques (DDFPT) : **modalités de candidature précisées sur la fiche de poste en annexe**
- Un poste de psychologue de l'éducation nationale spécialité EDO : fiche de poste en annexe candidatures à saisir sur SIAT
- Un poste de PLP génie mécanique-maintenance de véhicules : candidature à saisir sur SIAT

Les candidats peuvent formuler des vœux portant sur un établissement, une zone de la collectivité territoriale ou la collectivité territoriale toute entière. Par ailleurs, des postes spécifiques ou à exigences particulières pourront faire l'objet d'une publication au Bulletin officiel de l'éducation nationale (BOEN) et/ou sur le site Choisir le service public. Les modalités de candidature sur ces postes seront précisées dans l'appel à candidature.

I. Dépôt des candidatures et formulation des vœux : du 14 au 28 janvier 2026

Les candidatures, accompagnées des pièces justificatives, doivent être impérativement déposées entre le **mercredi 14 et le mercredi 28 janvier 2026 17 h (heure de Paris)**, par voie électronique sur l'application SIAT via le portail Arena, rubrique « gestion de personnels > I.Prof > Les services > SIAT2 > Mouvement des enseignants du second degré vers les COM ».

L'attention des candidats est appelée sur le caractère indispensable de cette étape de la procédure dans le traitement de leur demande d'affectation : les agents qui n'auront pas déposé leur candidature sur SIAT dans le calendrier imparti ne pourront prétendre à une affectation à Saint-Pierre-et-Miquelon pour la rentrée 2026.

Les candidats veilleront à :

- vérifier l'exactitude des informations liées à leur situation personnelle et administrative figurant dans le dossier. En cas d'erreur ou d'inexactitude, ils doivent adresser à la division des personnels enseignants de leur académie d'affectation une demande de rectification accompagnée de toutes les pièces justificatives nécessaires ;
- informer leur chef d'établissement ou de service de leur candidature afin que celui-ci puisse émettre son avis sur la candidature dans les délais impartis. Attention, les chefs d'établissement ou supérieurs hiérarchiques ne recevront aucune notification ou alerte en ce sens ; il appartient au candidat de s'assurer que l'avis a bien été saisi.

En cas de problème technique rencontré sur SIAT, les candidats sont invités à adresser un courriel à l'adresse : tomtech@education.gouv.fr.

II. Avis porté sur la candidature

Le chef d'établissement ou le supérieur hiérarchique du candidat portera son avis sur la candidature de l'intéressé, ainsi que son appréciation sur la manière de servir de ce dernier, via Arena (gestion des personnels > gestion du mouvement > SIAT > mouvement vers les COM) **du jeudi 29 janvier au jeudi 12 février 2026 17 h (heure de Paris)***. Cet avis et cette appréciation

doivent être motivés.

*Points d'attention :

- pour que le chef d'établissement ou le supérieur hiérarchique puisse saisir son avis, tous les onglets de la demande doivent être complétés par l'agent sur SIAT ;
- l'avis concernant les candidats affectés en zone de remplacement (TZR) doit être saisi par le chef d'établissement de l'établissement de rattachement.

Pour les candidats dont le chef d'établissement ou le supérieur hiérarchique dispose d'un accès à Arena, l'ensemble de la procédure est dématérialisé.

Seuls les candidats :

- en détachement ;
- ou affectés dans l'enseignement supérieur ;
- ou ne se trouvant pas en position d'activité au moment du dépôt de leur demande ;
- ou relevant du corps des psychologues de l'éducation nationale, spécialité éducation, développement et apprentissage (EDA) ;

transmettront la fiche d'avis, téléchargeable sur SIAT, à leur chef d'établissement ou leur supérieur hiérarchique afin qu'il la complète et la signe. Les personnels en disponibilité transmettront cette fiche d'avis au supérieur hiérarchique de leur dernière affectation. Une fois la fiche d'avis renseignée et signée par le supérieur hiérarchique, les candidats devront la numériser et la téléverser dans l'application SIAT (cf. infra) **au plus tard le jeudi 12 février 2026 17 h (heure de Paris).**

III. Pièces justificatives

Situation	Pièce(s) à fournir
Tous les candidats	<ul style="list-style-type: none">— Fiche individuelle de synthèse, datant de moins de 3 mois, à demander auprès de la division des personnels enseignants de l'académie dont dépend l'agent— Dernier rapport d'inspection ou dernier compte rendu de rendez-vous de carrière
Candidats en détachement ou affectés dans l'enseignement supérieur, ou ne se trouvant pas en position d'activité, ou relevant du corps des psychologues de l'éducation nationale, spécialité EDA	Fiche d'avis complétée et signée par le chef d'établissement ou le supérieur hiérarchique
Demandes de mutations simultanées ou de rapprochement de conjoints : agents mariés ou dont le mariage est intervenu au plus tard le 31 octobre 2025	<ul style="list-style-type: none">— Photocopie du livret de famille— Attestation de l'activité professionnelle du conjoint*
Demandes de mutations simultanées ou de rapprochement de conjoints : agents liés par un pacte civil de solidarité (Pacs), établi au plus tard le 31 octobre 2025	<ul style="list-style-type: none">— Extrait d'acte de naissance de moins de trois mois portant l'identité du partenaire et toute preuve justifiant d'une imposition commune prévue par le Code général des impôts— Attestation de l'activité professionnelle du conjoint*
Demandes de mutations simultanées ou de rapprochement de conjoints : concubins avec enfant(s) à charge de moins de 18 ans au 31 août 2026, né(s) et reconnu(s) par les deux parents au plus tard le 31 décembre 2025 ou avec reconnaissance par anticipation au plus tard le 31 décembre 2025 du ou des enfants à naître	<ul style="list-style-type: none">— Extrait d'acte de naissance ou acte de reconnaissance par les deux parents de l'enfant à charge— Attestation de l'activité professionnelle du conjoint*
CIMM	Décision de reconnaissance du CIMM à Saint-Pierre-et-Miquelon

* – **Conjoint personnel de l'éducation nationale** : une attestation d'exercice.

– **Conjoint ayant une activité salariée** : une attestation de la résidence professionnelle et de l'activité professionnelle principale du conjoint (contrats de travail accompagnés des bulletins de salaire ou des chèques emploi service).

– **Conjoint en profession libérale** : une attestation d'inscription auprès de l'Urssaf, justificatif d'immatriculation au registre

du commerce et des sociétés (RCS), ou au répertoire des métiers (RM), etc.

- **Conjoint chef d'entreprise, commerçant, artisan, autoentrepreneur ou structures équivalentes** : une attestation d'immatriculation au registre du commerce ou au répertoire des métiers ainsi que toutes pièces attestant de la réalité de l'activité et de son lieu d'exercice effectif (par exemple : déclaration récente de montant du chiffre d'affaires, bail commercial, preuves d'achat du matériel nécessaire à l'activité professionnelle, preuves de commercialisation récente de produits ou prestations, etc.).
- **Conjoint en situation de chômage** : une attestation d'inscription de moins de 6 mois auprès de France Travail et une attestation de la dernière activité professionnelle, ces deux éléments servant à vérifier que le lieu de l'activité précédente et le lieu d'inscription à France Travail correspondent au même département.

IV. Calendrier des opérations

- **Du mercredi 14 au mercredi 28 janvier 2026 17 h (heure de Paris)** : saisie des candidatures et des vœux sur SIAT ; information du chef d'établissement ou du supérieur hiérarchique, par le candidat.
- **Du jeudi 29 janvier au jeudi 12 février 2026 17 h (heure de Paris)** : le chef d'établissement ou le supérieur hiérarchique saisit via Arena l'avis sur la candidature. Les candidats :
 - en détachement ;
 - ou affectés dans l'enseignement supérieur ;
 - ou ne se trouvant pas en position d'activité au moment du dépôt de leur demande ;
 - et les psychologues de l'éducation nationale spécialité EDA ;

transmettront la fiche d'avis, téléchargeable sur SIAT, à leur supérieur hiérarchique afin qu'il la complète et la signe. Les personnels en disponibilité transmettront cette fiche d'avis à leur supérieur hiérarchique de dernière affectation. Une fois la fiche d'avis renseignée et signée par le chef d'établissement ou de service, les candidats devront la numériser et la téléverser dans l'application SIAT **au plus tard le 12 février 2025 17 h (heure de Paris)**.

Résultat du mouvement vers Saint-Pierre-et-Miquelon : mai 2026

Remarques : tout dossier incomplet, ne comportant pas l'avis du chef d'établissement ou du supérieur hiérarchique ou hors délais ne sera pas examiné.

V. Fin de séjour

Qu'ils souhaitent ou non retourner dans leur dernière académie d'affectation à titre définitif avant leur séjour à St-Pierre-et-Miquelon, les personnels souhaitant quitter ce territoire doivent impérativement participer au mouvement interacadémique selon les modalités de l'arrêté « Mobilité des personnels du second degré : mouvement national à gestion déconcentrée – Dates et modalités de dépôt des demandes de première affectation, de mutation et de réintégration – Rentrée scolaire 2026 » publié au [BOENJS n° 39 du 16 octobre 2025](#). À compter du mouvement 2026, les personnels exerçant à Saint-Pierre-et-Miquelon conservent la possibilité de revenir à chaque mouvement national à gestion déconcentrée (MNGD) dans l'académie au sein de laquelle ils étaient affectés à titre définitif avant de rejoindre ce territoire.

VI. Prise en charge des frais de changement de résidence pour Saint-Pierre-et-Miquelon

Le décret n° 89-271 du 12 avril 1989 subordonne la prise en charge des frais de changement de résidence **à une durée sur le territoire européen de la France ou dans le département d'outre-mer d'affectation d'au moins quatre années de service** ; pour apprécier cette durée, il n'y a pas lieu de tenir compte des mutations intervenues, suivant le cas, sur le territoire européen de la France ou dans le département d'outre-mer considéré.

Les agents détachés au titre de l'article 14-1 du décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 y ont droit à la condition d'avoir accompli au moins cinq ans dans le poste territorial où ils étaient affectés.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, et par délégation,
Le directeur général des ressources humaines,
Christophe Gehin

Annexe 1 – Classement des demandes

Critères	Points
Ancienneté dans le poste	20 points par année de service dans le poste actuel
	0 point les 1 ^{re} , 2 ^e , 3 ^e et 4 ^e années de service après réintégration suite à un séjour en COM (Polynésie française, Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna) ou un détachement à l'étranger. À compter de la 5 ^e année, l'ancienneté de poste antérieure est reprise.
Expérience professionnelle	CN 1 ^{er} au 3 ^e échelon : 21 points
	CN 4 ^e échelon : 24 points
	CN 5 ^e échelon : 30 points
	CN 6 ^e échelon : 42 points
	CN 7 ^e échelon : 49 points
	CN 8 ^e échelon : 56 points
	CN 9 ^e échelon : 56 points
	CN 10 ^e échelon : 40 points
	CN 11 ^e échelon : 40 points
	HCL et CE : 40 points
Bonification mutations simultanées	100 points
Bonification 1 ^{er} séjour	80 points
Rapprochement de conjoints	500 points
CIMM à Saint-Pierre-et-Miquelon	1 000 points

Annexe 2 – Fiche de poste de directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques (DDFPT)

Description du poste

Un poste de professeur exerçant les missions de DDFPT est vacant à compter du 1er septembre 2026 au lycée polyvalent d'État Émile Letournel de Saint-Pierre-et-Miquelon. Les missions principales du DDFPT relèvent des dispositions de la circulaire n°2016-137 du 11 octobre 2016 :

- organisation des enseignements professionnels (absence de formation technologique à ce jour) ;
- coordination et animation des équipes d'enseignants ;
- conseil au chef d'établissement.

Contexte

Le lycée polyvalent d'État Émile Letournel est un établissement comprenant trois structures :

- un collège accueillant environ 105 élèves ;
- des classes annexes au collège, situées à Miquelon, accueillant environ 22 élèves ;
- une section d'enseignement professionnel (SEP) accueillant environ 105 élèves ;
- un lycée général accueillant environ 112 élèves.

La section d'enseignement professionnel propose :

- une classe de 3e prépa-métiers ;
- deux CAP : IMTB et CB ;
- six bacs professionnels : ASSP, Agora, MV option A (VP), Cuisine, Melec et Ciel.

Le DDFPT veillera à mettre en œuvre dans ses domaines d'action le projet éducatif 2024-2027 de Saint-Pierre-et-Miquelon, notamment dans les priorités suivantes :

- parcours et ambition scolaire ;
- maîtrise des fondamentaux et acquisition des compétences ;
- bien-être des élèves et des personnels.

L'ouverture à l'international et l'organisation de périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) à l'étranger grâce au programme Erasmus+ sont à poursuivre et consolider. À ce titre, le DDFPT assurera le suivi et le développement du consortium Erasmus+ du service de l'éducation nationale de Saint-Pierre-et-Miquelon.

L'évolution de la carte des formations de la SEP (adaptation de la carte des formations, apprentissage, etc.) est une action à engager ainsi que la dynamisation des enseignements afin d'élever le niveau de formation en anglais (certifications, section euro, etc.).

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les conditions de vie dans l'archipel.

Descriptif du profil recherché

Le poste est ouvert aux DDFPT titulaires de la fonction et aux personnels habilités à exercer cette fonction et inscrits sur une liste d'aptitude rectoriale, conformément aux dispositions de la circulaire n° 2016-137 du 11-10-2016.

Ce poste nécessite des compétences particulières et une expérience reconnue :

- aptitude à innover, accompagner et mettre en œuvre des projets dans un environnement contraint ;
- autonomie dans la gestion responsable des espaces de formation et des équipements pédagogiques ;
- connaissance de l'apprentissage ;
- la connaissance de la langue anglaise serait un plus ;
- capacité d'adaptation à un environnement isolé et capacité d'analyse des problématiques ultramarines et insulaires.

Localisation du poste

Lycée d'État polyvalent Émile Letournel,
Rue Marcel Bonin,
BP 4238,
97500, Saint-Pierre

Contact pour information (de préférence par courriel)

Service de l'éducation nationale de Saint-Pierre-et-Miquelon

Division du personnel – mail : spm-service-personnels@ac-normandie.fr Tél : 05 08 41 04 60 (décalage heure Paris – 4 h)

Constitution du dossier

Les candidatures devront être déposées sur SIAT. En complément :

- le curriculum vitae ;
- la lettre de motivation ;
- la copie des comptes rendus de rendez-vous de carrière ou des deux derniers rapports d'inspection ;
- la fiche individuelle de synthèse à demander à votre gestionnaire académique.

devront obligatoirement être transmises au plus tard dans les quinze jours qui suivent la date de la présente publication, en un seul fichier PDF à l'adresse : secretaire.dgrhb2-2@education.gouv.fr

Un double de la candidature sera adressé, directement par le candidat au service de l'éducation nationale de Saint-Pierre-et-Miquelon par courriel aux adresses suivantes :

- spm-service.personnels@acnormandie.fr
- spm-cabinet@ac-normandie.fr

Annexe 3 – Fiche de poste psychologue de l'éducation nationale spécialité EDO Saint-Pierre-et-Miquelon

Le psychologue de l'éducation nationale spécialité éducation, développement et conseil en orientation scolaire et professionnel (EDO) contribue au développement psychologique et à la socialisation des adolescents, à la réussite et à l'investissement scolaires de tous les élèves.

La circulaire du 28 avril 2017 précise les missions du psychologue de l'éducation nationale EDO :

https://www.education.gouv.fr/bo/17/Hebdo18/MENE1712350C.htm?cid_bo=115951

Missions principales :

- Accompagner les collégiens et les lycéens de Saint-Pierre et de Miquelon dans l'élaboration progressive de leur projet scolaire et professionnel
- Participer à la prévention et à la remédiation du décrochage scolaire
- Conduire des entretiens individuels, approfondis et confidentiels permettant l'analyse de situations dans l'objectif de mieux définir les besoins des élèves
- Intervenir auprès de publics scolaires
- Réaliser les bilans psychologiques appropriés pour favoriser les apprentissages et la réussite scolaire
- Participer et contribuer aux équipes de suivi de la scolarisation, à l'élaboration et au suivi des projets personnalisés de scolarisation des élèves en situation de handicap
- Apporter une expertise aux équipes éducatives dans la conception d'actions permettant l'appropriation d'information sur les formations et les métiers, en lien avec le référent découverte des métiers
- Conseiller le chef d'établissement sur le volet orientation du projet d'établissement
- Faciliter les liaisons collèges-lycées et lycées-établissements d'enseignement supérieur, et ce, dans un contexte d'insularité en poursuivant notamment le développement des échanges avec l'université de Caen
- Proposer des ateliers collectifs et séances d'information permettant la réflexion sur soi et ses projets d'avenir

Connaissances et compétences attendues :

- Connaître le système éducatif, son organisation et ses enjeux
- Connaître le cadre légal, éthique et déontologique commun à tous les fonctionnaires
- Connaître l'environnement, les objectifs et les projets pédagogiques et éducatifs des établissements scolaires
- Avoir connaissance des structures d'accueil, d'accompagnement et de soins des enfants en difficulté ainsi que les dispositifs d'insertion des jeunes et visant à faciliter les échanges avec le milieu scolaire et assurer la continuité dans les prises en charge
- Connaître les processus psychologiques impliqués dans le développement et les apprentissages des enfants et adolescents
- Connaître les théories, courants, méthodes et outils en psychologie, notamment ceux se rapportant à l'éducation et à l'orientation
- Connaître les déterminismes sociaux sexués et leurs répercussions sur le parcours de vie des enfants et des adolescents

Profil recherché :

- Incarner, faire vivre et transmettre les valeurs de la République
- Avoir le sens de l'initiative et une bonne capacité d'adaptation
- Communiquer de manière appropriée en fonction des publics et les situations
- Avoir le sens de l'organisation et savoir prioriser et faire preuve de réactivité
- Avoir une bonne capacité de conceptualisation
- Faire preuve de discernement et de distance par rapport aux situations
- Avoir une bonne capacité d'écoute et un bon sens relationnel

Liste d'aptitude

Accès des maîtres contractuels ou agréés des établissements d'enseignement privés sous contrat à l'échelle de rémunération des professeurs agrégés

NOR : MENF2533013N

→ Note de service du 10-12-2025

MEN – DAF D1

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; aux vice-recteurs ; au chef du service de l'éducation nationale de Saint-Pierre-et-Miquelon, divisions des personnels de l'enseignement privé
Réf. : article R. 914-64 du Code de l'éducation

La présente note de service fixe de manière permanente les conditions d'inscription et les différentes étapes et modalités de la préparation de la liste d'aptitude pour l'accès des maîtres contractuels ou agréés des établissements d'enseignement privés sous contrat à l'échelle de rémunération des professeurs agrégés, prévue par l'article R. 914-64 du Code de l'éducation.

Il est rappelé que le nombre de promotions possibles est déterminé sur la base d'une nomination pour sept titularisations prononcées l'année précédente dans chaque discipline d'agrégation conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 72-580 du 4 juillet 1972 relatif au statut particulier des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré.

Vous veillerez au respect du formalisme des documents transmis (notamment les curriculum vitae, la fiche de synthèse et le tableau récapitulatif de propositions), dont les modèles se trouvent en annexes, afin d'assurer l'examen le plus précis possible des candidatures et d'en garantir l'équité de traitement.

Il vous appartient de procéder à une large information des maîtres concernés, en portant à leur connaissance les dates et les modalités de dépôt des candidatures.

1. Personnels concernés

Peuvent accéder à l'échelle de rémunération des professeurs agrégés par voie d'inscription sur une liste d'aptitude les maîtres contractuels ou agréés relevant des échelles de rémunération suivantes :

- des professeurs certifiés (PC) ;
- des professeurs de lycée professionnel (PLP) ;
- des professeurs d'éducation physique et sportive (Peps).

Une attention particulière sera portée à la situation des candidats relevant de l'échelle de rémunération des PLP qui devront être proposés dans la discipline dans laquelle ils justifient du diplôme le plus élevé, sauf avis circonstancié des corps d'inspection.

La même attention sera portée pour les maîtres appartenant à l'échelle de rémunération des PC enseignant dans une discipline pour laquelle il n'y a pas d'agrégation.

2. Conditions de promouvabilité

Peuvent se porter candidats les maîtres contractuels ou agréés qui remplissent les conditions suivantes :

- être maître relevant des échelles de rémunération des PC, des PLP et Peps au 31 décembre de l'année précédant celle de l'établissement de la liste d'aptitude ;
- être en activité au 31 août de l'année de la promotion ou être placé dans une position permettant de conserver ses droits à l'avancement tel qu'un congé assimilé à une position d'activité ;
- être âgé de quarante ans au moins au 1er octobre de l'année de l'établissement de la liste d'aptitude ;
- justifier à cette même date de dix années de services effectifs d'enseignement dont cinq années en qualité de maîtres relevant des échelles de rémunération de PC, PLP ou Peps.

Sont pris en compte, les services d'enseignement suivants :

- l'année ou les années de stage accomplie(s) en responsabilité devant élèves (hors année de renouvellement de stage) ;
- les services d'enseignement ou de documentation en qualité de titulaire ou non-titulaire dans un établissement public d'enseignement relevant du ministère chargé de l'éducation nationale et ceux effectués en qualité de délégué auxiliaire, maître contractuel ou agréé dans un établissement d'enseignement privé sous contrat relevant également du ministère chargé de l'éducation nationale.

Les services accomplis en qualité de chef de travaux ou de directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques (DDFPT) sont assimilés à des services d'enseignement.

Les années de service effectuées à temps partiel en application de l'article L. 612-4 du Code général de la fonction publique

sont considérées comme années de service accomplies à temps plein dans le décompte des dix ans exigés. Les années de services effectuées à temps incomplet jusqu'au 31 décembre 1996 doivent être prises en compte au prorata de la quotité de service, y compris dans le cas des personnels qui complètent leur service d'enseignement par des fonctions de direction ou de formation dans les conditions prévues au 2^e des articles R. 914-44 et R. 914-54 du Code de l'éducation. En revanche, les années de service effectuées à temps incomplet à compter du 1^{er} janvier 1997 doivent être décomptées comme des années de service à temps complet.

Sont exclus du décompte des services effectifs d'enseignement :

- la durée du service national ;
- les services de maître d'internat, de surveillant d'externat ou d'assistant d'éducation ;
- les services accomplis en qualité de professeur adjoint d'éducation physique et sportive stagiaire issu du concours.

3. Constitution du dossier par le candidat

L'accès à l'échelle de rémunération des professeurs agrégés par voie d'inscription sur une liste d'aptitude **est conditionné par un acte de candidature individuelle**.

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 15 octobre 1999 pris en application de l'article 5 du décret n° 72-580 du 4 juillet 1972 modifié, le dossier de candidature doit être constitué de :

- un **curriculum vitae issu de l'application I-PEL** (modèle joint en annexe 1) actualisé par le candidat qui l'enrichit des données significatives. En cas d'informations erronées, il appartient à l'agent concerné de les signaler au gestionnaire compétent dans les délais utiles afin qu'elles soient corrigées ;
- une **lettre de motivation**, qui ne devra pas dépasser deux pages dactylographiées et qui fera apparaître l'appréciation portée par le candidat sur les étapes de sa carrière, l'analyse de son itinéraire professionnel, les motivations (projets pédagogiques, éducatifs ou autres) qui le conduisent à présenter sa candidature.

En outre, l'autorité académique éditera la fiche de synthèse de l'agent, issue de l'application I-PEL sur laquelle figurera l'avis du chef d'établissement et l'avis de l'inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional (IA-IPR) (modèle joint en annexe 2), afin de compléter le dossier de candidature.

4. Établissement de la liste d'aptitude

L'établissement de la liste d'aptitude s'effectue selon une procédure à deux niveaux.

4.1. Examen et classement des candidatures au niveau académique

Procédure

Il convient de recueillir, dans un premier temps, les avis des membres des corps d'inspection et des chefs d'établissement. Seul l'avis de l'inspecteur compétent est requis lorsque le candidat exerce les fonctions de chef d'établissement.

Ces avis, qui s'appuieront particulièrement sur le curriculum vitae et la lettre de motivation, se déclinent en quatre degrés :

- très favorable ;
- favorable ;
- réservé ;
- défavorable.

Dans un deuxième temps, en tant qu'autorité académique, il vous appartient d'examiner tous les dossiers de candidature et de soumettre ces candidatures à la commission consultative mixte académique (CCMA) pour avis.

Enfin, il vous revient d'établir le classement et de reporter l'ensemble des propositions de candidatures dans un tableau récapitulatif (modèle joint en annexe 3), portant la date et l'avis de la CCMA et signé par le recteur d'académie ou son représentant.

Critères de choix

Pour l'examen des candidatures, il convient notamment de prendre en compte :

- le parcours de carrière ;
- le parcours professionnel, évalué au regard de sa diversité, de sa progressivité et des spécificités liées à des affectations en établissement où les conditions d'exercice sont difficiles ou à l'exercice de certaines fonctions (conseiller pédagogique, tuteur, etc.).

Je vous rappelle que la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique n'a pas été transposée aux maîtres de l'enseignement privé. Les lignes directrices de gestion de l'enseignement public ne sont donc pas directement applicables aux maîtres des établissements d'enseignement privés sous contrat.

Toutefois, en l'absence de lignes directrices de gestion propres à l'enseignement privé et en vertu du principe de parité défini à l'article L. 914-1 du Code de l'éducation, vous pouvez appliquer les mêmes critères de classement que ceux retenus dans le public, afin d'assurer une égalité de traitement entre les personnels enseignants de votre académie.

4.2. Transmission des candidatures à l'administration centrale

Les dossiers de candidature doivent être transmis au bureau DAF D1 de la sous-direction de l'enseignement privé de la direction des affaires financières.

Afin de respecter le principe d'égalité de traitement des candidats et d'améliorer la lisibilité des documents produits, les dossiers de candidature et le tableau récapitulatif des propositions doivent impérativement être présentés selon le

formalisme des annexes.

- Chaque dossier **devra être complet** et comporter les pièces suivantes :
 - le curriculum vitae issu de l'application **I-PEL** ;
 - la lettre de motivation ;
 - la fiche de synthèse issue de l'application **I-PEL** ;
 - le tableau récapitulatif des propositions de la CCMA sous format PDF revêtu de la signature du recteur ou de son représentant.
- Le tableau récapitulatif de l'ensemble des propositions de la CCMA sous le format Excel.

Les dossiers de candidature complets et le tableau récapitulatif des propositions validées par la CCMA doivent être adressés de manière dématérialisée par File Sender Renater et mis à disposition sur l'outil **pendant un mois** à l'adresse électronique suivante : secretariat.dafd1@education.gouv.fr

En cas de non-proposition de candidatures dans certaines disciplines, je vous demande de me faire parvenir un état néant.
La date de transmission au bureau DAF D1 des dossiers de candidature retenus à la suite des CCMA ainsi que le tableau récapitulatif des propositions sous format Excel vous sera communiquée tous les ans dans le calendrier prévisionnel de gestion, **date qui doit être impérativement respectée**.

5. Nomination des candidats inscrits sur la liste d'aptitude

Dès réception des dossiers de candidature de l'ensemble des académies, les propositions sont soumises aux groupes compétents de l'Inspection générale, dont l'avis est requis préalablement à l'établissement de la liste d'aptitude ministérielle.

Pour rappel, les propositions du recteur d'académie et leur rang de classement sont indicatives : elles ne préjugent pas d'une promotion qui est prononcée par le ministre après avis de l'Inspection générale.

Le bureau DAF D1 édite les arrêtés de nomination des candidats inscrits sur la liste d'aptitude pour l'accès à l'échelle de rémunération des professeurs agrégés. Ces arrêtés sont ensuite transmis aux académies.

Les nominations prennent effet au 1^{er} septembre de l'année scolaire au titre de laquelle la liste d'aptitude est établie.

Il appartient au recteur d'académie de prononcer les affectations des maîtres inscrits sur la liste d'aptitude pour l'accès à l'échelle de rémunération des professeurs agrégés.

Ces derniers ne sont pas tenus à l'accomplissement d'une période probatoire et font l'objet d'un reclassement immédiat, qui relève également de la compétence des autorités académiques.

6. Abrogation de la note de service antérieure

La note de service du 22 avril 2022 est abrogée (NOR : MENF2212122N).

Pour le ministre de l'Éducation nationale, et par délégation,
La directrice des affaires financières,
Marine Camiade

Annexe(s)

- ⬇ [Annexe 1 – Curriculum vitae issu de l'application I-PEL](#)
- ⬇ [Annexe 2 – Fiche de synthèse de l'agent issue de l'application I-PEL](#)
- ⬇ [Annexe 3 – Tableau récapitulatif des propositions après CCMA](#)

Curriculum Vitae

Civilité

Diplôme(s) et titre(s)

Carrière à l'éducation nationale en tant que maître de l'enseignement privé sous contrat

Affectation(s)

Formations suivies de courte durée

Compétences

Activités professionnelles : conseil et formation

Activités professionnelles : travaux de recherche et publications

Activité(s) personnelle(s)

Annexe n° 2 : fiche de synthèse de l'agent issue de l'application I-PEL

Fiche de synthèse ANNEE 202x-202x

LISTE D'APTITUDE D'ACCES AU CORPS DES PROFESSEURS AGREGES

NOM usuel :
NOM de naissance :
Prénoms :
Date de naissance :

ACADEMIE :

DISCIPLINE :

Situation de carrière

CORPS :

Echelon :

Modalités de service :

Notation

Note globale :
Note administrative :
Note pédagogique :

Avis du chef d'établissement :

Avis de l'inspecteur :

Appréciation Recteur :

Millésime :

Origine :

BAREME

Pts notation :

Pts parcours de carrière : *dt EP 5 ans*
Pts parcours professionnel : *dt EP 3 ans*

TOTAL

Affectations : Parcours d'enseignement

Annexe n° 3 : tableau récapitulatif des propositions après CCMA

INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE D'ACCES AU CORPS DES PROFESSEURS AGREGES

ANNEE SCOLAIRE 20XX/20XX

Nom	Prénom	Date de naissance	Discipline	Mode d'accès au corps	Corps Grade	Avis chef d'établissement	Avis inspecteur	Ancienneté dans le grade	Ancienneté totale	Avis du recteur	Rang de classement

CCMA du :

Avis :

Signature du recteur ou de son représentant

Mouvement

Dépôt et instruction des candidatures à un poste dans les établissements d'enseignement secondaire de la principauté de Monaco – Année scolaire 2026-2027

NOR : MENH2534706N

→ Note de service du 18-12-2025

MEN – DGRH B2-3

Texte adressé aux recteurs et rectrices d'académie ; à la vice-rectrice de Wallis-et-Futuna et aux vice-recteurs de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française

La présente note de service a pour objet d'exposer les conditions et présenter les modalités selon lesquelles doivent être déposées et instruites les candidatures à un poste dans les établissements d'enseignement secondaire de la principauté de Monaco pour l'année scolaire 2026-2027. Elle s'inscrit dans le cadre de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de Son Altesse Sérénissime le prince de Monaco relatif à la coopération dans le domaine de l'enseignement, signé à Monaco le 7 juin 1994, et des lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité des personnels enseignants des premier et second degrés, d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale publiées au Bulletin officiel spécial n° 5 du 31 octobre 2024.

I. Dispositions générales

I.1. Personnels concernés

Les dispositions de la présente note s'appliquent aux seuls candidats **fonctionnaires titulaires** du ministère de l'Éducation nationale au moment du dépôt du dossier et qui sont en position d'activité, de congé parental, de disponibilité ou de détachement.

Les candidats doivent justifier d'une durée minimale d'expérience professionnelle sur le territoire français en qualité de personnel titulaire du second degré.

Les personnels en position de détachement doivent être libres de tout engagement à compter du 1^{er} septembre 2026 afin de pouvoir valablement faire acte de candidature.

I.2. Nature des postes à pourvoir

Seront à pourvoir des postes d'enseignement dans des collèges et lycées publics ou privés sous contrat avec l'État monégasque :

- trois professeurs agrégés ou certifiés d'anglais : postes en collège ou en lycée ;
- un professeur agrégé ou certifié d'espagnol : poste en collège ou en lycée ;
- un professeur agrégé ou certifié de lettres classiques : poste en collège ou en lycée ;
- un professeur agrégé ou certifié de lettres modernes : poste en collège ou en lycée ;
- deux professeurs agrégés ou certifiés de mathématiques : postes en collège ou en lycée ;
- un professeur agrégé ou certifié d'arts plastiques : poste en lycée ;
- un professeur agrégé ou certifié de philosophie : poste en lycée ;
- un professeur agrégé ou certifié de sciences industrielles de l'ingénieur, option électrique ou option mécanique : poste en collège ou en lycée ;
- un professeur agrégé ou certifié de sciences de la vie et de la Terre : poste en collège ou en lycée ;
- un professeur titulaire du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique (Capet) d'économie-gestion, option marketing : poste en lycée ;
- quatre professeurs titulaires du Capet d'économie-gestion, option comptabilité et finance : postes en lycée ;
- un professeur titulaire du Capet d'hôtellerie restauration, option sciences et technologies des services en hôtellerie et restauration : poste en lycée ;
- un professeur titulaire du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP) d'hôtellerie restauration, option services et commercialisation : poste en lycée ;
- un professeur titulaire du CAPLP design et métiers d'arts, option design : poste en lycée ;
- un professeur titulaire du CAPLP génie mécanique option maintenance des systèmes mécaniques automatisés : poste en lycée ;
- trois professeurs documentalistes certifiés : postes en collège ou lycée ;
- un conseiller principal d'Éducation : poste en collège ou en lycée.

Il est précisé que pour tous les postes enseignants, la détention du certificat informatique et internet niveau 2 enseignant (C2i2e), de la certification Pix ou de toute autre certification de compétences numériques serait appréciée.

De même, pour l'ensemble des postes enseignants, la détention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (Cappei), anciennement 2CA-SH ou certificat complémentaire pour les enseignements adaptés et la

scolarisation des élèves en situation de handicap, serait également appréciée. Ces postes figurent à l'organigramme des établissements d'enseignement publics et privés sous contrat avec l'État monégasque, le statut de détaché étant identique dans les deux catégories d'établissement. Les affectations de personnel peuvent intervenir en collège ou en lycée.

II. Procédure

II.1. Candidature par dossier

Les candidats adresseront, **dans un délai de trois semaines à compter de la date de publication**, à la direction de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, avenue de l'Annonciade – MC 98000 Monaco – leur demande sur papier libre, ou bien par courrier électronique (en format PDF exclusivement) à l'adresse denjs@gouv.mc, accompagnée des pièces suivantes :

- une lettre de motivation ;
- un curriculum vitae mis à jour ;
- une copie de la carte nationale d'identité (recto-verso) ou du passeport ;
- une copie des diplômes et références professionnelles ;
- une copie de tous les rapports d'inspection pédagogique et/ou de visites conseil ; des comptes rendus de rendez-vous de carrière ou de visite d'accompagnement ;
- une copie de l'arrêté fixant la position administrative en cours ;
- une copie du dernier arrêté de promotion d'échelon.

II.2. Détachement

Les personnels **sélectionnés** constitueront une demande de détachement à l'aide du formulaire téléchargeable sur le site du ministère français de l'Éducation nationale <https://www.education.gouv.fr/personnels-enseignants-d-education-et-d-orientation-etre-detache-l-etranger-siad-7502> que la direction de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports de la principauté de Monaco transmettra audit ministère. Seul l'accord donné par ce dernier autorise un départ en détachement.

Les candidats peuvent, s'ils le souhaitent, solliciter des informations complémentaires auprès de la **direction de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports de Monaco, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h 30, au + 377 98 98 80 05** :

- Aurélia Martin, cheffe de section ;
- Loïc Baldoni, administrateur principal.

Pour le ministre de l'Éducation nationale, et par délégation,
Le directeur général des ressources humaines,
Christophe Géhin

Jury de concours

Nomination de la présidente du jury du concours externe du Capeps (bac + 3) et Cafep correspondant – Session 2026

NOR : MENH2536645A

→ Arrêté du 10-12-2025

MEN – DGRH D2-2

Vu Code de l'éducation, notamment articles R. 914-20 à R. 914-27 ; décret n° 80-627 du 4-8-1980 modifié ; arrêté du 17-4-2025 ; arrêté du 8-9-2025 ; arrêté du 8-9-2025 ; proposition du directeur général des ressources humaines

Article 1 – Carole Sève, inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche, est nommée présidente du jury du concours externe du certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive (Capeps) pour le recrutement de professeurs d'éducation physique et sportive et du concours d'accès à une liste d'aptitude en vue de l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions d'enseignement dans les établissements privés du second degré sous contrat (Cafep-Capeps), ouverts au titre de la session 2026.

Article 2 – Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Fait le 10 décembre 2025,

Pour le ministre de l'Éducation nationale, et par délégation,
Le chef de service, adjoint au directeur général des ressources humaines,
Laurent Crusson

Informations générales

Jury de concours

Nomination des présidents des jurys des concours externes du Capes (bac + 3) ainsi que des concours correspondants du Cafep – Session 2026

NOR : MENH2536647A

→ Arrêté du 10-12-2025

MEN – DGRH D2-2

Vu Code de l'éducation, notamment articles R.914-20 à R. 914-31 ; décret n° 72-581 du 4 juillet 1972 modifié ; arrêté du 17-4-2025 modifié ; arrêtés du 8-9-2025 ; propositions du directeur général des ressources humaines

Article 1 – Les présidents des jurys des concours externes du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (Capes) pour le recrutement de professeurs certifiés et des concours d'accès à des listes d'aptitude en vue de l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions d'enseignement dans les établissements d'enseignement privés du second degré sous contrat (Cafep-Capes) correspondants, ouverts au titre de la session 2026, sont nommés ainsi qu'il suit :

Allemand

- Fabienne Paulin-Moulard, inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Anglais

- Matthieu Vaudin, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Arabe

- Iman Tery, inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale

Arts plastiques

- Christian Vieaux, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Documentation

- Nathalie Marc, inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale

Éducation musicale et chant choral

- Isabelle Magnin, inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale

Espagnol

- Arnaud Hérard, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Histoire et géographie

- Benoît Falaize, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Italien

- Antonella Durand, inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Langues régionales

- **option basque**

Ur Apalategui, professeur des universités

- **option breton**

Myriam Guillevic, maîtresse de conférences

- **option catalan**

Miriam Almarcha, maîtresse de conférences

- **option occitan-langue d'Oc**

Marie-Anne Chateaureynaud, professeure des universités

Lettres

- **option lettres classiques**

- **option lettres modernes**

Catherine Mottet, inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Mathématiques

- Karim Zayana, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Numérique et sciences informatiques

- Jean-Marie Chesneaux, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Philosophie

- Jean-François Balaudé, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Physique chimie

- Yannick Alméras, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Sciences de la vie et de la Terre

- Joseph Segarra, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Sciences économiques et sociales

- Christophe Lavialle, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Tahitien

- Bruno Saura, professeur d'université

Article 2 – Les présidents des jurys des concours externes du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré (Capes) pour le recrutement de professeurs certifiés ouverts au titre de la session 2026, sont nommés ainsi qu'il suit :

Corse

- Nicolas Sorba, professeur des universités

Langue des signes française

- Jean-Louis Brugaille, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional

Langues régionales

- **option créole**

Catherine Pietrus, inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale

Article 3 – Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Fait le 10 décembre 2025,

Pour le ministre de l'Éducation nationale, et par délégation,
Le chef de service, adjoint au directeur général des ressources humaines,
Laurent Crusson

Informations générales

Jury de concours

Nomination des présidents des jurys des concours externes du Capet (bac + 3) ainsi que des concours correspondants du Cafep – Session 2026

NOR : MENH2536648A

→ Arrêté du 10-12-2025

MEN – DGRH D2-2

Vu Code de l'éducation, notamment articles R. 914-20 à R. 914-27 ; décret n° 72-581 du 4-7-1972 modifié ; arrêté du 17-4-2025 modifié ; arrêtés du 8-9-2025 ; propositions du directeur général des ressources humaines

Article 1 – Les présidents des jurys des concours externes du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique (Capet) pour le recrutement de professeurs certifiés et des concours d'accès à des listes d'aptitude en vue de l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions d'enseignement dans les établissements d'enseignement privés du second degré sous contrat (Cafep-Capet) correspondants, ouverts au titre de la session 2026, sont nommés ainsi qu'il suit :

Biotechnologies :

- **option biochimie-génie biologique**

Morgane Le Bras-Carabœuf, inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

- **biotechnologies option santé-environnement**

Sabine Carotti, inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

- **design et métiers d'art**

Florian Perez, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional

- **économie et gestion**

Jean-Michel Paguet, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Hotellerie restauration :

- **option sciences et technologies culinaires**

- **option sciences et technologies des services en hôtellerie et restauration**

Michel Lugnier, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Informatique, sécurité et management des systèmes d'information :

— Christine Gaubert-Macon, inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Sciences industrielles de l'ingénieur :

- **option ingénierie des constructions**

Vincent Montreuil, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

- **option ingénierie électrique**

Pascale Costa, inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

- **option ingénierie informatique**

Gilles Cayol, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

- **option ingénierie mécanique**

Jean Marc Desprez, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Sciences et techniques médico-sociales :

— Sabine Carotti, inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Article 2 – Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Fait le 10 décembre 2025,

Pour le ministre de l'Éducation nationale, et par délégation,
Le chef de service, adjoint au directeur général des ressources humaines,
Laurent Crusson

Informations générales

Jury de concours

Nomination des présidents des jurys des concours externes du CAPLP (bac + 3) ainsi que des concours correspondants du Cafep – Session 2026

NOR : MENH2536650A

→ Arrêté du 10-12-2025

MEN – DGRH D2-2

Vu Code de l'éducation, notamment articles R. 914-20 à R. 914-27 ; décret n° 92-1189 du 6-11-1992 modifié ; arrêté du 17-4-2025 modifié ; arrêtés du 8-9-2025 ; propositions du directeur général des ressources humaines

Article 1 – Les présidents des jurys des concours externes de recrutement du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP) pour le recrutement de professeurs de lycée professionnel et des concours d'accès à des listes d'aptitude en vue de l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions d'enseignement dans les établissements d'enseignement privés du second degré sous contrat (Cafep-CAPLP) correspondants, ouverts au titre de la session 2026, sont nommés ainsi qu'il suit :

Langues vivantes-lettres : anglais-lettres

— Florence Moreau-Louapre, inspectrice de l'éducation nationale

Langues vivantes-lettres : espagnol-lettres

— Valérie Vidal, inspectrice d'académie-inspectrice pédagogique régionale

Lettres-histoire et géographie

— Florence Smits, inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche

Mathématiques physique chimie

— Frédéric Restagno, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche

Article 2 – Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Fait le 10 décembre 2025,

Pour le ministre de l'Éducation nationale et par délégation,
Le chef de service, adjoint au directeur général des ressources humaines,
Laurent Crusson

Informations générales

Jury de concours

Nomination du président du jury du concours externe de recrutement de conseillers principaux d'éducation (CPE bac + 3) – Session 2026

NOR : MENH2536651A

→ Arrêté du 10-12-2025

MEN – DGRH D2-2

Vu décret n° 70-738 du 12-8-1970 modifié ; arrêté du 17-4-2025 ; arrêté du 8-9-2025 ; proposition du directeur général des ressources humaines

Article 1 – Yves Delecluse, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche, est nommé président du jury du concours externe de recrutement de conseillers principaux d'éducation, ouvert au titre de la session 2026.

Article 2 – Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Fait le 10 décembre 2025,

Pour le ministre de l'Éducation nationale et par délégation,
Le chef de service, adjoint au directeur général des ressources humaines,
Laurent Crusson

Informations générales

Jury de concours

Nomination des présidents des commissions nationales chargées d'élaborer les sujets des épreuves écrites d'admissibilité des concours externes et des concours externes spéciaux de recrutement de professeurs des écoles (bac + 3) – Session 2026

NOR : MENH2536652A

→ Arrêté du 10-12-2025

MEN – DGRH D2-2

Vu arrêté du 17-4-2025 modifié, notamment article 12 ; arrêtés du 22-9-2025 ; proposition du directeur général des ressources humaines

Article 1 – Fabrice Poli, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche, est nommé président de la commission nationale chargée d'élaborer les sujets de l'épreuve écrite disciplinaire de français.

Article 2 – Nathalie Sayac, inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche, est nommée présidente de la commission nationale chargée d'élaborer les sujets de l'épreuve écrite disciplinaire de mathématiques.

Article 3 – Caroline Moreau-Fauvarque, inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche, est nommée présidente de la commission nationale chargée d'élaborer les sujets de l'épreuve écrite d'application domaine sciences et technologie.

Article 4 – Benoît Falaize, inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche, est nommé président de la commission nationale chargée d'élaborer les sujets de l'épreuve écrite d'application domaine histoire, géographie, enseignement moral et civique.

Article 5 – Laurence Loeffel, inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche, est nommée présidente de la commission nationale chargée d'élaborer les sujets de l'épreuve écrite domaine arts.

Article 6 – Bénédicte Abraham, inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche, est nommée présidente de la commission nationale chargée d'élaborer les sujets de l'épreuve écrite domaine langues vivantes.

Article 7 – Les nominations des présidents de ces commissions nationales sont prononcées au titre de la session 2026. Les sujets du concours externe et du concours externe spécial sont choisis selon les dispositions de l'arrêté du 17 avril 2025 susvisé et arrêtés par le ministre sur proposition du président de chaque commission nationale.

Article 8 – Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Fait le 10 décembre 2025,

Pour le ministre de l'Éducation nationale et par délégation,
Le chef de service, adjoint au directeur général des ressources humaines,
Laurent Crusson

Informations générales

Conseils, comités, commissions

Nomination des membres du jury de certaines classes ou options de classes de l'examen conduisant au diplôme Un des meilleurs ouvriers de France

NOR : MENE2533498S

→ Décision du 18-12-2025

MEN – DGESCO A2-3

Vu Code de l'éducation, notamment article D. 338-19 ; arrêté du 5-5-2025 ; proposition du Comité d'organisation du concours Un des meilleurs ouvriers de France et des expositions du travail

Article 1 – Les membres des jurys de classe de l'examen conduisant à la délivrance du diplôme Un des meilleurs ouvriers de France pour les classes figurant ci-dessous sont désignés en annexe I à la présente décision.

Groupe I : Métiers de la restauration et de l'hôtellerie

2 – Maître d'hôtel-Maîtresse d'hôtel, du service et des arts de la table

4 – Barman-barmaid

Groupe II : Métiers de l'alimentation

1 – Pâtisserie, confiserie

5 – Glaces, sorbets et crèmes glacées

Groupe VII : Métiers de la métallurgie et de l'industrie

6 – Métiers de l'électricité et de l'électrotechnique

Groupe IX : Métiers du vêtement

2 – Tailleur ou tailleuse sur mesure homme ou femme

4 – Prêt-à-porter de luxe

5 – Haute couture flou

Groupe XI : Métiers de la bijouterie

7 – Émaillage

Groupe XIV : Métiers de la communication, du multimédia et de l'audiovisuel

1 – Imprimerie, communication graphique, multimédia (option 1 technicien-technicienne de plateforme prépresse / option 2 technicien-technicienne en conduite de systèmes d'impression)

2 – Conception graphique et développement de site internet (option 1 conception graphique / option 2 développement)

5 – Graphisme

11 – Sérigraphie

Article 2 – La directrice générale de l'enseignement scolaire est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Fait le 18 décembre 2025,

Pour le ministre de l'Éducation nationale, et par délégation,
La directrice générale de l'enseignement scolaire,
Caroline Pascal

Annexe

Groupe I : Métiers de la restauration et de l'hôtellerie

Classe 2 – Maître d'hôtel-Maîtresse d'hôtel, du service et des arts de la table

Algave Olivier	Membre
Alemany Delphine	Membre
Ancher Jean-Marie	Membre

Appellenzeller Éric	Membre Meilleur ouvrier de France
Argence Didier	Membre
Arlettaz Florence	Membre
Arlettaz Frédéric	Membre
Baccon Jean-Alain	Membre
Berlaud Flavien	Membre Meilleur ouvrier de France
Biscay Gabriel	Membre Meilleur ouvrier de France
Bourgine Franck	Membre Meilleur ouvrier de France
Bouvier Gaetan	Membre Meilleur ouvrier de France
Bouvier Michael	Membre Meilleur ouvrier de France
Brossard Nicolas	Membre
Clement Hélène	Membre
Combe Sylvain	Membre Meilleur ouvrier de France
Cousin Serge	Membre
Delarbre Laurent	Membre Meilleur ouvrier de France
Demolliens Thierry	Membre Meilleur ouvrier de France
Dequesnes Jean-Pierre	Membre Meilleur ouvrier de France
Di Tullio Thierry	Membre
Droisneau Mirelle	Membre
Fefin Thomas	Membre Meilleur ouvrier de France
Ferchaux Pierre	Membre

Fleury Hervé	Membre
Fournis Emmanuel	Membre
Francin Pierre-Alexandre	Membre
Gardin Julien	Membre
Gardinier Thierry	Membre
Glevarec Loïc	Membre Meilleur ouvrier de France
Grégory Yoann	Vice-président Meilleur ouvrier de France
Guenaud Stéphane	Membre
Guenot Olivier	Membre
Guillon Philippe	Membre
Jacquot Maélys	Membre
Jeanvoine Elsa	Membre Meilleur ouvrier de France
Jean Max	Membre
Josserand Frank	Vice-président Meilleur ouvrier de France
Kaiser Frédéric	Membre Meilleur ouvrier de France
King Charlotte	Membre
Kirkby Andrew	Membre
Le Nagard Monique	Membre
Lebretton Réjane	Membre
Launay Loïc	Membre
Lauthelier Albin	Membre Meilleur ouvrier de France
Lesieur Alexandre	Membre
Loiseau Bérangère	Membre

Merlin Jean-Philippe	Membre
Mons Hervé	Membre Meilleur ouvrier de France
Moreau Bertrand	Membre
Morin Louis	Membre Meilleur ouvrier de France
Millet Thierry	Membre Meilleur ouvrier de France
Neveu Bernard	Membre
Ney James	Membre
Obrecht Pascal	Membre Meilleur ouvrier de France
Obrecht Margaux	Membre
Parmentier Hervé	Membre
Pantanella Mégane	Membre
Pateux Vincent	Membre
Penent Olivier	Membre
Perrot Fanny	Membre
Petrus Antoine	Président Meilleur ouvrier de France
Peyrondet Manuel	Membre Meilleur ouvrier de France
Pham Van Christophe	Membre
Pipala François	Membre Meilleur ouvrier de France
Poulain Laurent	Membre
Poullennec Gwendal	Membre
Quantin Christophe	Membre Meilleur ouvrier de France
Raoux Christophe	Membre Meilleur ouvrier de France

Rispal Philippe	Membre
Rival Sébastien	Membre
Robin François	Membre Meilleur ouvrier de France
Rousseau Éric	Membre
Roussin Laurent	Membre
Rubal Nadine	Membre
Sacre Jean-Maurice	Membre
Schaal Serge	Membre
Scheer Michel	Membre Meilleur ouvrier de France
Sinapian David	Membre
Soustelle Laurent	Membre
Sonnet Claire	Membre
Standaert Philippe	Membre Meilleur ouvrier de France
To Hieu	Membre
Tournier Hervé	Membre Meilleur ouvrier de France
Touzet Estelle	Membre
Trapier Stéphane	Membre
Valary Arnaud	Membre
Valle Estevan	Membre
Van Looveren Kenny	Membre
Vialettes Nicolas	Membre Meilleur ouvrier de France
Verger Simon	Membre Meilleur ouvrier de France
Vetaux Pascal	Membre

Vrinat Valérie	Membre
Winternberger Paloma	Membre
Wittmann Chantal	Membre Meilleur ouvrier de France
Woodward Dagmar	Membre

Classe 4 – Barman-barmaid

Agar Laurent	Membre Meilleur ouvrier de France
Bernier Alexandra	Membre
Biolatto Joseph	Membre
Boisgontier Maryvonne	Membre
Bonneton Marc	Membre
Boulanger Amélie	Membre
Brandelet Emmanuel	Membre
Celabe Régis	Membre
Charaoui Michael	Membre
Chevais Aurélie	Membre
Chiche Benjamin	Membre
Chirpaz Jean-François	Membre
Daniel Yann	Membre
De Courcy Romain	Membre
De Soto Nicolas	Membre
Deleris Guy	Membre
Delvincourt René	Président
Derhe Laurent	Membre Meilleur ouvrier de France
Desserprix Joseph	Membre Meilleur ouvrier de France

Di Nola Henri	Membre Meilleur ouvrier de France
Dupouy Pierre	Membre
Echasserieau Julien	Membre
Escot Julien	Membre
Falieres Jean-Noël	Membre
Faure-Brac Philippe	Membre Meilleur ouvrier de France
Feito Mikaël	Membre
Ferroni Guillaume	Membre
Gaglione Christopher	Membre
George Marc	Membre
Ginouves Stéphane	Membre Meilleur ouvrier de France
Gouret Matthieu	Membre
Gregory Yoann	Membre Meilleur ouvrier de France
Guillot Cathy	Membre
Hervot Guillaume	Membre
Hoerth Maxime	Membre Meilleur ouvrier de France
Houdre-Gregoire Fleur	Membre
Husson Christophe	Membre
Jean Marc	Membre
Jeanvoine Elsa	Membre Meilleur ouvrier de France
Jouenne Stanislas	Membre
Knecht Laëtitia	Membre
Landart Michael	Membre

Lauilhe Jérémy	Vice-président Meilleur ouvrier de France
Le Nechet Jennifer	Membre
Lescoët Hyacinthe	Membre
Lopez Julien	Membre
Macelhone Franz-Arthur	Membre
Mequignon Thibault	Membre
Migliaccio Spina Barbara	Membre
Monti François	Membre
Morin Louis	Membre Meilleur ouvrier de France
Musart Guy	Membre
Palanque David	Membre Meilleur ouvrier de France
Panhelleux Aurélie	Membre
Parodi Jean-Luc	Membre
Picard Marie	Membre
Picaut Sophie	Membre
Pons Alexandre	Membre
Presani Murielle	Membre
Ragon Pierre-Marie	Membre Meilleur ouvrier de France
Sachet Mickael	Membre
Savage Remy	Membre
Sommier Fabrice	Membre Meilleur ouvrier de France
Sonnet Claire	Membre
Taoufiq Alexis	Membre Meilleur ouvrier de France

Thireau Florian	Membre
Thuizat Xavier	Membre Meilleur ouvrier de France
Vingtier Alexandre	Membre
Wirrmann Jacques	Membre
Woerle Antoine	Membre

Groupe II : Métiers de l'alimentation

Classe 1 – Pâtisserie, confiserie

Agnellet Patrick	Membre
Aimar Joseph	Membre Meilleur ouvrier de France
Alcaraz Robert	Membre
Allamigeon Jérôme	Membre
Alvarez Julien	Membre
Aranda Édouard	Membre Meilleur ouvrier de France
Arnaud Jean-François	Membre Meilleur ouvrier de France
Atlan Thierry	Membre Meilleur ouvrier de France
Aubry Stéphane	Membre
Auge Stéphane	Membre Meilleur ouvrier de France
Bailly Quentin	Membre
Ballanger Frédéric	Membre
Bamas Thierry	Membre Meilleur ouvrier de France
Battut Clément	Membre
Baud Joël	Membre
Baumann-Hautin Sandrine	Membre

Bel Philippe	Membre Meilleur ouvrier de France
Belin Michel	Membre
Bellanger Jacques	Membre Meilleur ouvrier de France
Bellanger Vianney	Membre
Bellouet Gérard-Joël	Membre Meilleur ouvrier de France
Berger Patrick	Membre Meilleur ouvrier de France
Berger Xavier	Membre Meilleur ouvrier de France
Bernarde Nicolas	Membre Meilleur ouvrier de France
Bernatets Pierre	Membre
Berne Alain	Membre Meilleur ouvrier de France
Bertin Gérard	Membre Meilleur ouvrier de France
Bertrand Philippe	Membre Meilleur ouvrier de France
Besnault Thierry	Membre
Besse Bernard	Membre
Billet Serge	Membre Meilleur ouvrier de France
Bisson Stephane	Membre
Boilley Romaric	Membre
Bolaingue Mickael	Membre
Borne Jean-Jacques	Membre Meilleur ouvrier de France
Boue Vincent	Membre Meilleur ouvrier de France

Bouillet Sébastien	Membre
Boussin Nicolas	Membre Meilleur ouvrier de France
Boutonnet Julien	Membre Meilleur ouvrier de France
Briand David	Membre Meilleur ouvrier de France
Brignard José	Membre Meilleur ouvrier de France
Brocard Sébastien	Membre
Brunstein Pascal	Membre Meilleur ouvrier de France
Brys Yann	Membre Meilleur ouvrier de France
Buisson Olivier	Membre
Cabiron Gérard	Membre Meilleur ouvrier de France
Caffet Pascal	Membre Meilleur ouvrier de France
Calderon Christophe	Membre
Camela Denis	Membre
Camprini Christian	Membre Meilleur ouvrier de France
Canestrier Jean-Claude	Membre Meilleur ouvrier de France
Cannone Sébastien	Membre Meilleur ouvrier de France
Capezonne Fabrice	Membre
Capy David	Membre Meilleur ouvrier de France
Cassel Frédéric	Membre
Castagné Jean-François	Membre Meilleur ouvrier de France

Casula Patrick	Membre
Chaboissier Daniel	Membre
Charrier Thierry	Membre
Chartier Alain	Membre Meilleur ouvrier de France
Charvet Benoit	Membre
Chatelain Philippe	Membre Meilleur ouvrier de France
Chaucesse Jérôme	Membre Meilleur ouvrier de France
Chenevrier Norbert	Membre Meilleur ouvrier de France
Chesnouard Mickaël	Membre Meilleur ouvrier de France
Chevalier Yvan	Membre Meilleur ouvrier de France
Chevallot Patrick	Vice-président Meilleur ouvrier de France
Chicheri Stéphane	Membre
Cirou Patrick	Membre
Claverie Sébastien	Membre
Cloiseau Nicolas	Membre Meilleur ouvrier de France
Coatleven Nicolas	Membre
Connesson Brice	Membre
Cordier Bruno	Membre Meilleur ouvrier de France
Damon Claire	Membre
Darcis Jean Philippe	Membre
David Jean-Claude	Membre Meilleur ouvrier de France

De Oliveira Jérôme	Membre
Debailleul Marc	Membre Meilleur ouvrier de France
Debove Luc	Membre Meilleur ouvrier de France
Delage Marc	Membre
Deville Frédéric	Membre Meilleur ouvrier de France
Deville Michel	Membre Meilleur ouvrier de France
Drouet Fabrice	Membre
Duchene Laurent	Vice-président Meilleur ouvrier de France
Ducobu Marc	Membre
Dumas André	Membre Meilleur ouvrier de France
Durand Maxime	Membre Meilleur ouvrier de France
Durant Vincent	Membre Meilleur ouvrier de France
Eberle Bruno	Membre
Escobar Albert	Membre Meilleur ouvrier de France
Escobar Eric	Membre
Etienvre Jean-Pierre	Membre Meilleur ouvrier de France
Fabre Michel	Membre
Faure-Brac Philippe	Membre Meilleur ouvrier de France
Favalessa Marc	Membre
Felder Christophe	Membre
Ferey Régis	Membre

Fontaine René	Membre Meilleur ouvrier de France
Froissard Thierry	Membre Meilleur ouvrier de France
Galizzi David	Membre
Gaugler Thierry	Membre
Gay Jean-Philippe	Membre Meilleur ouvrier de France
Gelencser Patrick	Membre
Gilg Thierry	Membre
Gillotte Fabrice	Membre Meilleur ouvrier de France
Girard Bastien	Membre
Girard Guillaume	Membre
Glacier Stéphane	Membre Meilleur ouvrier de France
Godier Jean-Pierre	Membre
Gomez Philippe	Membre
Goujon Gilles	Membre
Gourdon Yoann	Membre
Granger François	Membre
Granger Serge	Membre Meilleur ouvrier de France
Grollet Jean	Membre Meilleur ouvrier de France
Guerlais Vincent	Membre
Guilbaut Nicolas	Membre
Guillemard Sébastien	Membre
Guillet Luc	Membre

Guillot Jean-Marc	Membre Meilleur ouvrier de France
Guinet Alain	Membre Meilleur ouvrier de France
Hafnaoui Thierry	Membre
Hairabedian Pascal	Membre
Hawecker Frédéric	Membre Meilleur ouvrier de France
Heitzler Claire	Membre
Henrio Stéphane	Membre
Henri-Robert Jacques	Membre
Hepp Antoine	Membre Meilleur ouvrier de France
Hermé Pierre	Membre
Hevin Jean-Paul	Membre Meilleur ouvrier de France
Hiriart Philippe	Membre Meilleur ouvrier de France
Hirsinger Edouard	Membre Meilleur ouvrier de France
Hubert Pierre	Membre
Husser Michel	Membre
Ibarboure Patrice	Vice-président Meilleur ouvrier de France
Jeanne Christopher	Membre
Jeanson Jean-Christophe	Membre Meilleur ouvrier de France
Jordan Nicolas	Membre Meilleur ouvrier de France
Joubert Jacques	Membre Meilleur ouvrier de France
Jouvaud Pierre	Membre

Jouvenal Franck	Membre
Kamm Mathieu	Membre
Kestener Franck	Membre Meilleur ouvrier de France
Kestener Robert	Membre
Kieny Laurent	Membre
Kim Young-Hoon	Membre Meilleur ouvrier de France
Klein Stéphane	Membre
Krenzer Guy	Membre Meilleur ouvrier de France
Labbé Yannick	Membre
Lac Pascal	Membre
Lafontaine Jeoffrey	Membre
Lallement Lionel	Membre Meilleur ouvrier de France
Laloue Serge	Membre Meilleur ouvrier de France
Langevin Jean-François	Membre Meilleur ouvrier de France
Langilier Jérôme	Membre
Larher Arnaud	Membre Meilleur ouvrier de France
Larnicol Georges	Membre Meilleur ouvrier de France
Le Daniel Laurent	Membre Meilleur ouvrier de France
Le Derf Bruno	Membre Meilleur ouvrier de France
Le Manchec Guénaël	Membre
Legal Loic	Membre

Lemoy Jean-Charles	Membre
Leroux Stéphane	Membre Meilleur ouvrier de France
Leroy Etienne	Membre
Lesage Sébastien	Membre
Mabilieu Guillaume	Membre Meilleur ouvrier de France
Maitre Cyrille	Membre
Mallet Christophe	Membre
Marcon Régis	Membre
Marquet Arnaud	Membre
Martin Philippe	Membre Meilleur ouvrier de France
Masse Hubert	Membre
Mathy Sylvain	Membre
Matyasy Denis	Membre
Ménard Olivier	Membre
Mendi Nasserdine	Membre Meilleur ouvrier de France
Mercier Ludovic	Membre Meilleur ouvrier de France
Michel Franck	Membre Meilleur ouvrier de France
Mille Philippe	Membre Meilleur ouvrier de France
Mirgalet Pierre	Membre Meilleur ouvrier de France
Molines Pascal	Membre Meilleur ouvrier de France
Montcoudiol Bruno	Membre Meilleur ouvrier de France

Morin Thierry	Membre
Mougel Jonathan	Membre Meilleur ouvrier de France
Moutarlier Damien	Membre
Moyne Bressand Gérard	Membre Meilleur ouvrier de France
Musa Angelo	Membre Meilleur ouvrier de France
Nasti Olivier	Membre Meilleur ouvrier de France
Natali Jean-Baptiste	Membre
Neveux Pierre	Membre
Niau Pascal	Membre Meilleur ouvrier de France
Niel Christophe	Membre
Noyerie Joël	Membre Meilleur ouvrier de France
Nutile Jérôme	Membre
Oberweis Jeff	Membre
Occhipinti Paul	Membre Meilleur ouvrier de France
Ortuno Eric	Membre
Paillasson Gabriel	Membre Meilleur ouvrier de France
Paineau Damien	Membre
Parc Philippe	Membre Meilleur ouvrier de France
Pastorelli Bruno	Membre Meilleur ouvrier de France
Patouillard Joël	Membre Meilleur ouvrier de France
Pelle Lionel	Membre

Pene Jean-Louis	Membre
Pernot Cédric	Membre
Perruchon Jean-Michel	Membre Meilleur ouvrier de France
Perruchon Monge Benoit	Membre
Petit Laurent	Membre
Pfeiffer Jacquy	Membre
Pigeon Michel	Membre
Pignol Jean-Paul	Membre Meilleur ouvrier de France
Pitton Philippe	Membre
Plouzenec Jean	Membre
Pouliquen Hervé	Membre
Poussier Olivier	Membre
Prochasson Fabrice	Membre Meilleur ouvrier de France
Proot Bernard	Membre
Proot Jan	Membre
Putelat Franck	Membre Meilleur ouvrier de France
Raux Lionel	Membre
Rebert Daniel	Membre
Renaut Emmanuel	Membre Meilleur ouvrier de France
Renou Christophe	Membre Meilleur ouvrier de France
Rheau Philippe	Membre Meilleur ouvrier de France
Richard Jean-Pierre	Membre Meilleur ouvrier de France

Richez Sébastien	Membre
Rigolot Philippe	Membre Meilleur ouvrier de France
Riviere Marc	Membre
Roger Patrick	Membre Meilleur ouvrier de France
Rolancy Alain	Membre Meilleur ouvrier de France
Rosset André	Membre Meilleur ouvrier de France
Roullard Pierre-Henry	Membre Meilleur ouvrier de France
Roussel Christophe	Membre
Ryon Emmanuel	Membre Meilleur ouvrier de France
Saint Martin Jean Pierre	Membre
Salomon Philippe	Membre
Samson Jacky	Membre Meilleur ouvrier de France
Sanchez Cyril	Membre
Schmitt Jean-Emile	Membre
Schneider Jean-Thomas	Membre Meilleur ouvrier de France
Secher Samuel	Membre
Segond Philippe	Président Meilleur ouvrier de France
Servant François	Membre Meilleur ouvrier de France
Serveau Sébastien	Membre
Seve Richard	Membre
Simonin Daniel	Membre

Soffieti-Pereira Vanessa	Membre Meilleur ouvrier de France
Stamm Nicolas	Membre
Stephan Didier	Membre Meilleur ouvrier de France
Sulpice Jean	Membre
Tachon Jean-Michel	Membre
Taurin Gérard	Membre Meilleur ouvrier de France
Thuries Yves	Membre Meilleur ouvrier de France
Torres Jacques	Membre Meilleur ouvrier de France
Tramuta-Morel Lindsey	Membre
Treand Stéphane	Membre Meilleur ouvrier de France
Trouillet Vincent	Membre
Urraca Philippe	Membre Meilleur ouvrier de France
Vallat Nicolas	Membre
Vareil Jean-Marc	Membre
Vayre Serge	Membre
Viallard Jean-Pierre	Membre
Viard Francis	Membre Meilleur ouvrier de France
Vidal Olivier	Membre Meilleur ouvrier de France
Villedieu Claude	Membre Meilleur ouvrier de France
Viollet Michel	Membre Meilleur ouvrier de France
Visbecq Benoit	Membre

Vitte Jean-Christophe	Membre Meilleur ouvrier de France
Walser Jean-Philippe	Membre
Weiss Bertrand	Membre
Wesmael David	Membre Meilleur ouvrier de France
Zanin Roland	Membre

Classe 5 – Glaces, sorbets et crèmes glacées

Aim Bruno	Membre
Alvarez Julien	Membre
Alves David	Membre Meilleur ouvrier de France
Augé Stéphane	Membre Meilleur ouvrier de France
Bailly Quentin	Membre
Bajard Olivier	Membre Meilleur ouvrier de France
Bamas Thierry	Membre Meilleur ouvrier de France
Barbot Maxence	Membre
Bel Philippe	Membre Meilleur ouvrier de France
Bernarde Nicolas	Membre Meilleur ouvrier de France
Boilley Romaric	Membre
Bonnefoi Lilian	Membre
Boué Vincent	Vice-président Meilleur ouvrier de France
Bouret Christophe	Membre
Boussin Nicolas	Membre Meilleur ouvrier de France

Briand David	Membre Meilleur ouvrier de France
Brua Christelle	Membre
Brys Yann	Membre Meilleur ouvrier de France
Cabiron Gérard	Membre Meilleur ouvrier de France
Canu Julia	Membre
Cassel Frédéric	Membre
Castel Benoit	Membre
Catala Xavier	Membre
Charrier Thierry	Membre
Chartier Alain	Membre Meilleur ouvrier de France
Charvet Benoit	Membre
Chaucesse Jérôme	Membre Meilleur ouvrier de France
Chicheri Stéphane	Membre
Cordier Bruno	Membre Meilleur ouvrier de France
Damon Claire	Membre
Dartois Hervé	Membre
Debailleul Marc	Membre Meilleur ouvrier de France
Debove Luc	Membre Meilleur ouvrier de France
Deville Frédéric	Membre Meilleur ouvrier de France
Deville Michel	Membre Meilleur ouvrier de France
Dezamy Guillaume	Membre

Drouet Fabrice	Membre
Ducobu Marc	Membre
Elien Marc	Membre
Escobar Éric	Membre
Felder Christophe	Membre
Froissard Thierry	Membre Meilleur ouvrier de France
Galais Marc	Membre
Gerla Yves	Membre
Girard Bastien	Membre
Givre Philippe	Membre
Glacier Stéphane	Membre Meilleur ouvrier de France
Gottrand Philippe	Membre
Granger Serge	Membre Meilleur ouvrier de France
Guerlais Vincent	Membre
Hawecker Frédéric	Membre Meilleur ouvrier de France
Heitzler Claire	Membre
Hermé Pierre	Membre
Hiriart Philippe	Membre Meilleur ouvrier de France
Jordan Nicolas	Membre Meilleur ouvrier de France
Jouan Karine	Membre
Kim Young-Hoon	Membre Meilleur ouvrier de France
Lac Pascal	Membre

Laloue Serge	Membre Meilleur ouvrier de France
Le Derf Bruno	Membre Meilleur ouvrier de France
Le Daniel Laurent	Membre Meilleur ouvrier de France
Leday Isabelle	Membre
Lemoy Jean-Charles	Membre
Leroy Étienne	Membre
Marchal Gilles	Membre
Ménard Olivier	Membre
Mercier Ludovic	Membre Meilleur ouvrier de France
Metayer Aurélien	Membre
Molines Pascal	Membre Meilleur ouvrier de France
Moreno Laurent	Membre
Morin Thierry	Membre
Musa Angelo	Membre Meilleur ouvrier de France
Niau Pascal	Membre Meilleur ouvrier de France
Oberweis Jeff	Membre
Osselez Marc	Membre
Perret François	Membre
Prealpato Jessica	Membre
Rafik Karima	Membre
Renou Christophe	Membre Meilleur ouvrier de France
Rivière Marc	Membre

Roussel Christophe	Membre
Ryon Emmanuel	Président Meilleur ouvrier de France
Salge Simon	Membre
Schneider Jean-Thomas	Membre Meilleur ouvrier de France
Segond Philippe	Membre Meilleur ouvrier de France
Servant François	Membre Meilleur ouvrier de France
Serveau Sébastien	Membre
Stephan Didier	Membre Meilleur ouvrier de France
Taurin Gérard	Membre Meilleur ouvrier de France
Trouillet Vincent	Membre
Urraca Philippe	Membre Meilleur ouvrier de France
Vallée Vincent	Membre
Vallet Samuel	Membre
Vaxelaire Johann	Membre
Verbauwheide Éric	Membre
Viard Francis	Membre Meilleur ouvrier de France
Vilfeu Thibault	Membre
Vitte Jean-Christophe	Membre Meilleur ouvrier de France
Wesmaël David	Membre Meilleur ouvrier de France

Groupe VII : Métiers de la métallurgie et de l'industrie

6 – Métiers de l'électricité et de l'électrotechnique

Carol Sébastien	Président Meilleur ouvrier de France
Crochet Sébastien	Vice-président Meilleur ouvrier de France
Dizier Rémy	Membre
Drousse Vincent	Vice-président Meilleur ouvrier de France
Dupin Olivier	Membre
Durand Sébastien	Membre
Etasse Olivier	Membre
Hamel Jean-Philippe	Membre
Le Run Gilles	Membre
Maridini Sébastien	Membre
Pinaud Philippe	Membre
Plard Valentin	Membre
Pojolat Claude	Vice-président
Raimond Christelle	Membre

Groupe IX : Métiers du vêtement

2 – Tailleur ou tailleuse sur mesure homme ou femme

Andre Isabelle	Membre
Bandiera Lionel	Membre
Barbier Bruno	Membre
Batista Maria Cristina	Membre
Bindech Osman	Membre
Chauvin Pascale	Membre
Clerjon Blenda	Membre
Cooper Schon	Membre
De Rigal Robin	Membre

Debard David	Membre
Espargilhe Sébastien	Membre Meilleur ouvrier de France
Geschwind Audrey	Membre
Guilet Philippe	Membre
Latil Sophie	Membre
Lesbats Mathieu	Vice-président
Magnat-Molines Valérie	Membre Meilleur ouvrier de France
Martin Garnier Caren	Membre
Meyer Lucas	Membre
Morel Laurence	Membre
Peillon Sylvie	Membre
Plessis Nathalie	Membre
Schroeter Vinciane	Membre
Smeyers Picot Jacqueline	Membre
Trousselet Isabelle	Membre
Valette Pierre-François	Membre
Vibet Aurélie	Présidente

4 – Prêt-à-porter de luxe

Andre Isabelle	Membre
Bandiera Lionel	Membre
Barbier Bruno	Membre
Batista Maria Cristina	Membre
Bindech Osman	Membre
Chauvin Pascale	Membre

Clerjon Blenda	Membre
Cooper Schon	Membre
De Rigal Robin	Membre
Debard David	Membre
Espargilhe Sébastien	Membre Meilleur ouvrier de France
Geschwind Audrey	Membre
Guilet Philippe	Membre
Latil Sophie	Vice-présidente
Lesbats Mathieu	Membre
Magnat-Molines Valérie	Membre Meilleur ouvrier de France
Martin Garnier Caren	Membre
Meyer Lucas	Membre
Morel Laurence	Membre
Peillon Sylvie	Membre
Plessis Nathalie	Membre
Santabarbara Christelle	Présidente Meilleur ouvrier de France
Schroeter Vinciane	Membre
Smeyers Picot Jacqueline	Membre
Trousselet Isabelle	Membre
Valette Pierre-François	Membre

5 – Haute couture flou

Andre Isabelle	Membre
Bandiera Lionel	Membre
Barbier Bruno	Membre

Batista Maria Cristina	Membre
Bindech Osman	Membre
Chauvin Pascale	Membre
Clerjon Blenda	Membre
Cooper Schon	Membre
De Rigel Robin	Membre
Debard David	Membre
Espargilhe Sébastien	Membre Meilleur ouvrier de France
Geschwind Audrey	Membre
Guilet Philippe	Membre
Latil Sophie	Membre
Lesbats Mathieu	Membre
Magnat-Molines Valérie	Membre Meilleur ouvrier de France
Martin Garnier Caren	Membre
Meyer Lucas	Membre
Morel Laurence	Membre
Peillon Sylvie	Membre
Plessis Nathalie	Membre
Santabarbara Christelle	Présidente Meilleur ouvrier de France
Schroeter Vinciane	Membre
Smeyers Picot Jacqueline	Vice-présidente
Trousselet Isabelle	Membre
Valette Pierre-François	Membre

Groupe XI : Métiers de la bijouterie

Classe 7 – Émaillage

Cardinal Catherine	Vice-présidente
Gagnon Stéphane	Membre
Oberlin Marie	Présidente
Vuilliomenet Bastien	Membre

Groupe XIV : Métiers de la communication, du multimédia et de l'audiovisuel

1 – Imprimerie, communication graphique, multimédia (option 1 technicien-technicienne de plateforme prépresse / option 2 technicien-technicienne en conduite de systèmes d'impression)

Boutet Hervé	Membre
Chagas Lionel	Membre
Chardin Florent	Vice-président Meilleur ouvrier de France
Lamercerie Patrick	Membre
Lecordonnier Nicolas	Vice-président Meilleur ouvrier de France
Marie Ann Christine	Membre
Villar Christophe	Président Meilleur ouvrier de France

2 – Conception graphique et développement de site internet (option 1 conception graphique / option 2 développement)

Bellorini Pascal	Membre
Frey Séverine	Vice-présidente Meilleur ouvrier de France
Gissinger Jean-Daniel	Membre
Paymal Claude	Membre
Villar Christophe	Président Meilleur ouvrier de France

5 – Graphisme

Denis-Bourreau Solène	Membre
Girard Patrick	Membre
Gissinger Jean-Daniel	Membre

Grange Josselin	Vice-président Meilleur ouvrier de France
Villar Christophe	Président Meilleur ouvrier de France

11 – Sérigraphie

Carpentier Julien	Membre
Delepierre Pierre-Yves	Vice-président
Grandidier Jean-Yves	Membre
Mignot Alain	Membre
Muller Jean-Paul	Membre
Tinsel Guy	Président

Informations générales

Conseils, comités, commissions

Nomination des membres du jury de certaines classes ou options de classes de l'examen conduisant au diplôme Un des meilleurs ouvriers de France – Modification

NOR : MENE2533499S

→ Décision du 18-12-2025

MEN – DGESCO A2-3

Vu Code de l'éducation, notamment article D. 338-15 ; arrêté du 5-5-2025 ; arrêté du 28-5-2025 ; décision du 6-10-2025 ; propositions du Comité d'organisation du concours Un des meilleurs ouvriers de France et des expositions du travail

Article 1 – Dans le tableau de la classe 2 Boucherie-étal, du groupe II Métiers de l'alimentation de l'annexe de la décision du 6 octobre 2025 susvisée, sont intégrés, conformément à la typologie de classement retenue, les membres suivants :

Chabanon Mickael	Membre
Dumesnil Gilles	Membre
Piaton Godefroy	Membre
Rouvrais Mathieu	Membre
Tanguy Patrick	Membre

Article 2 – La directrice générale de l'enseignement scolaire est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au Bulletin officiel de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Fait le 18 décembre 2025,

Pour le ministre de l'Éducation nationale, et par délégation,
La directrice générale de l'enseignement scolaire,
Caroline Pascal